

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2014

Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Nawel OUMER à M. François VAUGLIN
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET

Excusé

Mme Leïla DIRI

*A 19h20, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement.*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Nous allons ouvrir la dernière séance de l'année 2014 du Conseil d'arrondissement. Mme Nawel OUMER m'a donné pouvoir et Mme Francine BAVAY-GUILLAUME a donné pouvoir à M. Pierre JAPHET.

Je vous propose de désigner Mme Dominique KIELEMOËS comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? L'unanimité.»

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

M. le Maire : «Le procès-verbal a été diffusé comme il se doit, y-a-t-il des observations ? Non. Nous allons procéder à son adoption. Qui vote pour ? L'unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. le Maire : « Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais faire suite à des échanges que nous avons eu lors de précédents conseils au sujet de notre organisation, en particulier l'organisation des communications, des questions du public et du CICA (*Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement*). Nous avons travaillé sur un calendrier type, qui pourra bien évidemment être adapté en fonction des besoins ou de l'actualité, et qui s'articulerait de cette manière :

- Conseil de janvier : communication sur la petite enfance
- Mars et septembre : questions du public
- Mai et novembre : CICA
- Octobre : communication sur la rentrée scolaire

Les trois séances restant (avril, juin et décembre) nous permettront soit de ne pas avoir de communication et d'avoir des séances plus courtes, soit d'avoir des communications thématiques qui pourront tourner autour de besoins identifiés.

Je vous soumetts cette proposition, et je le répète, nous aurons de la souplesse dans son application. »

COMMUNICATION SUR LES INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL 2015

M. le Maire : « Nous reprenons l'ordre du jour avec la première communication, sur les investissements d'intérêt local pour 2015, et je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Bonsoir. Depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des Mairies d'Arrondissement, M. Bertrand DELANOË a souhaité que les maires d'arrondissement puissent élaborer la programmation de travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire. Chaque année, deux enveloppes sont attribuées aux mairies d'arrondissement, et pour 2015, la Mairie du 11^{ème} dispose d'une enveloppe de 3 004 000 € pour les équipements de proximité et de 1 099 500 € pour l'espace public. Ces enveloppes ont été calculées à partir de l'inventaire des équipements de proximité, adopté il y a deux mois, suivant des critères de vétusté élaborés par l'ensemble des directions gestionnaires. Afin de déterminer la liste des opérations à financer, il y a un travail de discussion approfondi fait avec chacune des directions en fonction des résultats transmis, des visites d'architectures, des contraintes techniques, et évidemment des travaux de sécurité qui sont toujours prioritaires.

Pour l'enveloppe concernant les équipements de proximité, les écoles bénéficient de la plus grosse part ; 1 664 000 € y sont consacrés, avec essentiellement des travaux d'entretien, de rénovation des bâtiments, et des opérations de sécurité :

- 900 000 € vont notamment être consacrés à des travaux de rénovation
- 574 000 € seront consacrés à des opérations de sécurité (modernisation des armoires électriques et des systèmes de sécurité incendie,...)

360 000 € seront affectés aux crèches, pour la modernisation des équipements et de la sécurité, avec notamment la création d'une deuxième issue de secours pour la crèche 3 passage Bullourde, ce qui permettra d'améliorer la sécurité et ainsi d'en augmenter la capacité d'accueil.

450 000 € seront consacrés aux équipements sportifs, et notamment à la mise en sécurité du gymnase Japy, et à la mise en conformité du système de sécurité incendie du centre sportif Candie.

167 000 € permettront d'engager des travaux dans les équipements culturels de l'arrondissement, dont la mise aux normes PMR (*personnes à mobilité réduite*) des sanitaires du conservatoire.

Des travaux seront engagés pour 363 000 € dans la mairie et ses annexes. Ils permettront notamment d'améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux.

La seconde enveloppe d'espace public sera consacrée à hauteur de 955 000 € à des travaux sur la voirie secondaire de l'arrondissement, et notamment à la création d'une zone de rencontre au droit de l'Église Saint Joseph des Nations.

Il nous est souvent reproché de négliger le nord de l'arrondissement ; je souhaite donc préciser qu'en 2015, l'essentiel des opérations d'investissement et de voirie sera consacré au nord de l'arrondissement. C'est un quartier que nous n'oublions pas.

Enfin, 140 000 € seront consacrés à l'entretien des parcs et jardins de l'arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour cette présentation très claire. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous remercie d'avoir manifesté votre enthousiasme sur ce sujet qui permettra d'affecter des moyens à un certain nombre de besoins recensés dans l'arrondissement. »

COMMUNICATION SUR LE BILAN DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ENGAGEES PAR LA MAIRIE DU 11^{ème} ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Notre seconde communication porte sur le bilan des actions environnementales engagées par la Mairie du 11^{ème} arrondissement. Des élus avaient souhaité intervenir sur ce sujet pour que notre mairie soit plus exemplaire. Nous avons donc convenu d'une communication présentant les actions environnementales menées par la Mairie du 11^{ème}.

Je vais vous présenter un rapport préparé par la Direction Générale des Services, et je remercie le Directeur Général des Services et ses équipes pour ce travail et pour leur engagement environnemental au quotidien dans la gestion de la mairie du 11^{ème} arrondissement. La communication sera donnée dans son intégralité sous ODS et dans le compte-rendu de la séance.

Le développement durable est une préoccupation déjà ancienne de la Mairie de Paris et de la Mairie du 11^{ème} arrondissement : dès 2007, Paris a adopté un Plan Climat audacieux, révisé en 2012. Le Plan Climat est un acte exemplaire. Son comité de pilotage a été réuni cette semaine et l'ensemble des participants de ce comité a fait le constat du caractère exemplaire du Plan Climat de la Ville de Paris, qui a été un précurseur en 2007 et qui le reste encore aujourd'hui malgré les évolutions très positives de la réglementation pendant ces années.

Le Plan Climat vise à réduire sur le territoire, à hauteur de 25% d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et à augmenter d'autant la part des énergies renouvelables. Pour l'administration, qui se veut exemplaire, l'objectif est fixé à 30%.

Annexé au Plan Climat, le Carnet de l'administration vise plus spécifiquement les actions dans les services municipaux (donc la mairie du 11^{ème} arrondissement) et se concrétise par 44 actions regroupées en trois grands thèmes principaux.

Le premier concerne les équipements de la Ville (bureaux, bibliothèques, ateliers...). 24 actions sont destinées à rendre les bâtiments plus performants, à économiser l'énergie ou encore à renouveler les chaufferies.

Le second a trait aux transports avec une dizaine d'actions : renouveler le parc de véhicules du service des Transports Automobiles Municipaux (TAM), favoriser le covoiturage, rapprocher les agents de leur lieu de travail, les former à l'éco-conduite, trouver des pratiques innovantes, rationaliser le courrier.

Le troisième est lié à la consommation et aux déchets. Les actions portent sur l'amélioration des pratiques d'achat de la Ville, la collecte des déchets, la réduction des consommables informatiques.

Les feuilles de route de plusieurs adjoints à la Maire de Paris et la création de la Mission Paris 2015 au Secrétariat Général, pour coordonner les efforts de l'administration, vont dans le sens d'une forte mobilisation.

En ce qui concerne la Mairie du 11^{ème} arrondissement, la Ville de Paris a fait réaliser en 2008 un rapport de Maîtrise de la Dépense en Électricité, ainsi qu'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Ces études ont permis d'identifier les trois principales sources de consommation énergétique :

- 1) L'éclairage des espaces de travail et des circulations (28%)
- 2) La bureautique (22%)
- 3) Le confort thermique (18%)

Nous avons engagé pour la période 2008-2014 trois types de mesures visant à :

- réduire les consommations énergétiques
- conduire une politique d'achats plus responsable
- diffuser en interne des bonnes pratiques environnementales

Un Comité de Pilotage composé de l'élu chargé du développement durable, de la chargée de mission au cabinet du Maire, de la Direction générale et de chefs de service assurent régulièrement le suivi des actions menées et proposait de nouvelles pistes de travail.

I°) Un programme de travaux ambitieux afin de permettre des économies d'énergie

La Mairie du 11^{ème}, un bâtiment vaste, ancien et longtemps mal isolé, inauguré en 1865 et qui représente 8 310 m² de locaux répartis sur 8 niveaux disposés en 4 ailes autour d'une cour de 530 m². Avant 2008, l'ensemble des menuiseries étaient en bois et en simple vitrage, et l'éclairage assuré par des lampes très énergivores. En tout, la Mairie comporte :

- 267 menuiseries extérieures,
- 31 luminaires extérieurs,
- 1050 luminaires intérieurs,
- 3 chaudières,
- 232 convecteurs hydrauliques,
- 25 ballons d'eau chaude.

Plus de 1,5 millions d'euros de travaux ayant pour objectif l'amélioration des performances énergétiques de la mairie ont été réalisés entre 2008 et 2014.

En matière d'isolation thermique, il est possible de citer par exemple :

- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries sur cour par des fenêtres en bois et en double vitrage en 2009,
- Le remplacement des menuiseries du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage côté rue Sedaine en 2010,
- L'isolation des combles du 4^{ème} étage en 2011.

D'autres mesures plus ponctuelles sont venues au fil des ans compléter ce dispositif : remplacement progressif de menuiseries supplémentaires à l'occasion de la rénovation de bureaux, pose d'un habillage autour des portes du hall, etc.

En matière de réseaux de chauffage on peut citer :

- L'installation de robinets thermostatiques bridés sur l'ensemble des radiateurs, permettant de réguler les températures dans les bureaux et circulations en 2011,
- La séparation en 2014 des réseaux de chauffage alimentant les logements de fonction de la gardienne et de l'huissier de celui alimentant les bureaux de l'aile Parmentier pour éviter que ces bureaux soient chauffés le week-end,
- La modernisation de la chaufferie est quant à elle à l'étude par la Section Technique de l'Énergie et du Génie Climatique de la Ville.

En matière d'éclairage, deux axes ont été privilégiés :

- Le remplacement progressif des anciens luminaires par des ampoules basse consommation, depuis 2008 ; dès qu'une ampoule doit être remplacée, elle l'est par une ampoule basse consommation.

Une réflexion a été faite pour favoriser aussi souvent que possible un éclairage naturel des espaces de travail. A ce sujet on peut citer le réaménagement en 2010-2011 du rez-de-chaussée de l'aile Sedaine qui est devenu totalement traversant, et qui propose un espace vaste et naturellement bien éclairé. Cet espace accueille aujourd'hui le plus grand nombre des usagers de la Mairie.

- L'installation de détecteurs de présence aussi souvent que possible lors de nouvelles opérations de travaux.

Dans la gestion des chantiers en mairie des dispositions relatives à la protection de l'environnement sont systématiquement prévues, que ce soit en termes de choix des matériaux, de gestion des déchets induits ou de limitation des nuisances générées par les chantiers.

II°) Réflexion sur des achats responsables

- ⇒ Produits d'entretien : l'immense majorité des produits utilisés par les agents d'entretien de la Mairie répondent aux exigences d'un écolabel.
- ⇒ Achat de papier : la mairie achète à 88,5% du papier 100% recyclé et recyclable. Les 11,5% restant correspondent très majoritairement à de l'achat de papier à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) qui participent de l'objectif de la Ville de Paris de réaliser des achats auprès de structures d'insertion.
- ⇒ Achat de fontaines à eau reliées directement au réseau d'eau en 2012 et 2013 : auparavant la mairie était dotée de fontaines munies de réservoirs plastiques d'eau minérale.
- ⇒ Depuis 2012, remplacement des bouteilles d'eau par des carafes, et des verres plastique par des verres durables pour l'ensemble des réunions et manifestations organisées au sein de la mairie.

III°) Diffusion de bonnes pratiques environnementales

Des fiches de bonnes pratiques environnementales éditées par la Ville ont été présentées aux équipes et sont toutes disponibles sur l'intranet de la Mairie du 11^{ème} arrondissement.

- ⇒ Impressions : Une consigne a été donnée à l'ensemble des services pour réduire les impressions. Pour toutes les impressions non communicables aux usagers, du papier brouillon (déjà imprimé sur un côté) est utilisé par les services. Par ailleurs, les transmissions dématérialisées sont favorisées. Parallèlement, le parc d'imprimante est en cours de réduction. Pour la gestion des conseils d'arrondissement, l'utilisation d'ODS Mairies depuis 2009 permet de réaliser chaque année une économie de 30 000 feuilles minimum. Enfin, depuis cette année, la Mairie a mis en place un parapheur électronique pour la signature des données comptables évitant l'impression de nombreux documents.
- ⇒ Traitement des déchets : la Mairie trie le papier et le verre. Par ailleurs, un prestataire est chargé de la collecte des cartouches d'imprimante et des piles. L'atelier de la SLA collecte les ampoules usagées afin d'en permettre le tri. Enfin, une collecte de vêtements, ouverte à l'ensemble des habitants est organisée une fois par mois, et un collecteur de téléphones portables usagés a été installé à l'entrée de la Mairie.
- ⇒ La Mairie est régulièrement pilote sur les expériences de dématérialisation de certaines correspondances : depuis mi-novembre, les usagers ont ainsi par exemple la possibilité de consulter l'état d'avancement de leur dossier de demande de place en crèche et ne reçoivent plus qu'un seul courrier (celui les avisant de l'attribution d'une place). Une procédure similaire existe pour les demandes d'actes d'état civil évitant aux usagers d'envoyer leurs demandes par courrier.
- ⇒ Promotion du réemploi, de la réutilisation et du recyclage : la Mairie du 11^{ème} participe à l'opération de collecte d'ordinateurs qui, dans le cadre d'une mesure sociale en faveur des agents, sont offerts à ceux ayant un faible revenu. Avant d'être distribués, ces ordinateurs recyclés sont reconditionnés et équipés de logiciels. Trois distributions ont déjà été organisées, permettant d'offrir près de 2500 ordinateurs, d'autres postes ont été offerts à des associations. La Mairie du 11^{ème} organise également, lorsqu'elle renouvelle une partie de son mobilier, une bourse au profit d'associations de l'arrondissement.

IV°) Bilan des actions conduites sur les consommations énergétiques

La consommation en gaz, même une fois pondérée des données climatiques, baisse sensiblement entre 2008 et 2014. Ainsi la consommation passe-t-elle de 1 130 193 kWh en 2010 à 732 578 kWh en 2013, soit une baisse de 35%.

Une évolution similaire peut être constatée quant aux consommations d'électricité qui passent de 360 444 kWh en 2010 à 263 830 kWh en 2013, soit une baisse de 27%.

Si le DPE réalisé en 2008 était actualisé, la mairie passerait ainsi de la lettre D à la lettre C, confirmant que les performances énergétiques de la Mairie ont été grandement améliorées.

V°) Un management participatif prenant en compte les attentes des parties prenantes

Une démarche exemplaire en matière de développement durable s'appuie également sur une démarche managériale responsable. L'importance accordée à l'accueil des usagers, dont l'octroi du label Qualiparis témoigne, exige une mobilisation constante des équipes. Celle-ci s'appuie sur la mise en place d'un système managérial de type participatif.

La participation des agents à la prise de décision et à la réflexion sur l'accueil passe par une information permanente et actualisée des connaissances de chacun, comme la mise en place d'un intranet mis à jour régulièrement, d'un journal interne mensuel et d'un livret d'accueil.

Par ailleurs, la Direction Générale des Services organise deux fois par mois des Points Rencontres ouverts à l'ensemble des équipes de la Mairie. Ils consistent en des réunions auxquelles sont invitées des partenaires internes ou externes, qui présentent leurs services et échangent avec les personnes présentes. Elle a permis aux équipes d'échanger avec de nombreux interlocuteurs et est aussi l'occasion de sensibiliser les agents sur les questions environnementales et liées au développement durable. Cela a notamment été le cas au cours d'une rencontre en 2013 avec l'Agence Parisienne du Climat, ou en 2014 lorsqu'un responsable de la DPE a organisé un atelier sur le tri sélectif. L'initiative originale des Points Rencontres a d'ailleurs été récompensée par l'obtention par la Mairie du 11^{ème} du Grand Prix du Management public en 2012.

VI°) Perspectives et pistes d'amélioration

De nouvelles opérations de travaux sont d'ores et déjà prévues et budgétées :

- Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la salle des mariages.
- Remplacement des éclairages des quatre cages d'escaliers.

D'autres sont à l'étude :

- Installation en 2015 d'une Horloge Énergétique en Mairie, permettant d'afficher en temps réel les consommations et de sensibiliser les agents, les visiteurs mais aussi les élus à l'impact de leurs actions en matière de consommation d'énergie, en partenariat avec EDF. Dans le cadre de la COP21 (conférence internationale sur le climat) qui aura lieu à Paris en décembre 2015, la Maire de Paris a décidé de mobiliser l'espace public, et donc les mairies, pour que ces espaces soient des lieux vitrines du savoir-faire technologique français en matière de performance énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement responsable.
- Inscription à la programmation 2016 de la rénovation du centre thermique de la Mairie avec un raccordement au réseau CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain). Je suis un fervent défenseur de la CPCU et du chauffage urbain car c'est un levier puissant pour améliorer les performances énergétiques. Il suffit de changer un central pour que le bilan énergétique soit transformé pour l'ensemble des habitants qui sont connectés au réseau. C'est la raison pour laquelle les réseaux de chaleur sont des dispositifs très importants. A Paris, nous avons la chance d'avoir la CPCU : j'ai demandé que nous puissions intégrer la rénovation du centre thermique de la mairie à la programmation 2016, et qu'à cette occasion la mairie soit raccordée au réseau CPCU passant avenue Parmentier.

Pour conclure, j'ai demandé au Directeur Général des Services de réunir dès le début de l'année prochaine un Comité de Pilotage constitué d'élus, de cadres de l'administration et de membres de mon cabinet. Ce groupe aura pour mission de suivre la mise en œuvre des actions programmées, de me faire des propositions d'actions concrètes nouvelles en matière notamment de réduction des déchets à la source, de réduction des consommations d'énergie et d'alimentation durable.

Je crois que c'est un sujet qui intéresse l'ensemble des élus et des personnes présentes ce soir. Il me semblait important de prendre le temps de vous communiquer ces informations qui

seront suivies d'effets. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Pierre JAPHET et M. Jacques LEFORT. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je voudrais vous remercier, ainsi que le Directeur Général des Services pour la réalisation et la présentation de ce bilan. Les élus écologistes liront le bilan détaillé avec beaucoup d'attention. Je voudrais renouveler notre volonté et notre enthousiasme à participer à la poursuite des efforts. La gestion environnementale est un processus d'amélioration continu, ce qui constitue à la fois la beauté et la difficulté de cet exercice. Nous serons partie prenante pour faire des propositions et travailler avec l'ensemble du comité de pilotage à la poursuite des efforts. »

M. LEFORT : « Merci beaucoup pour cette présentation des efforts que fait la Mairie pour se montrer exemplaire sur ce thème important qu'est la consommation des énergies. Mais nous notons que cette mairie est surtout occupée par des personnes qui ne sont pas élues, par des salariés de la mairie. La performance thermique que vous avez citée revient finalement à ce personnel de la mairie, et c'est ce personnel que le groupe d'Union de Droite et du Centre tient à saluer pour leurs efforts afin de permettre la tenue de ces objectifs.

Nous voudrions aussi saluer l'impulsion donnée par le politique et montrer que l'exemplarité, dont le bâtiment de la mairie fait preuve, est prévue par le Grenelle de l'environnement, qui poussait les bâtiments publics à atteindre des objectifs chiffrés de performance énergétique, chose que nous ne retrouvons pas totalement dans la loi sur la transition énergétique. Nous espérons que nos grands élus, députés et autres, puissent porter ce type d'exemple au niveau national au travers de cette loi afin que les bâtiments publics soient réellement exemplaires à leur tour, et tracent la voie dans le domaine des économies d'énergie.

Le raccordement au réseau de chaleur est un excellent choix : les réseaux de chaleur permettent de véhiculer des énergies renouvelables. Je pense que le 11^{ème} arrondissement est assez peu raccordé à ce réseau de chaleur, et le fait d'avoir ce soutirage supplémentaire de chaleur sur le réseau de la mairie permettrait aussi d'impulser une dynamique dans les bâtiments adjacents de façon à rentabiliser ce réseau et à permettre qu'il soit plus performant en termes d'énergies renouvelables.

Enfin, vous avez cité le comité de pilotage et ses actions que vous anticipez pour les années à venir : nous, élus de l'opposition souhaiterions y participer. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je remercie M. Pierre JAPHET et les élus de son groupe pour leur soutien sur cette communication. M. LEFORT, je reviens sur les trois points que vous avez évoqués.

Les agents sont effectivement les premiers acteurs ; néanmoins la mise en œuvre d'une politique nécessite que chacun joue son rôle. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à mon prédécesseur, M. Patrick BLOCHE, qui a lancé les actions que j'ai rapportées. Sans cette impulsion, sans cette volonté, qui était non seulement celle de la Mairie du 11^{ème} mais aussi celle de l'ensemble de la Mairie de Paris, les agents n'auraient pas eu l'opportunité de vouloir faire progresser la mairie comme cela a été fait. Je rends donc hommage à l'ensemble des acteurs qui ont rendu cela possible : les élus, les services, les agents et le public.

Il est vrai que la CPCU est peu développée dans le 11^{ème} arrondissement. Je ne me satisfais pas de cette situation. Elle s'explique entre autres par le poids de l'histoire. C'est la raison

pour laquelle j'ai lancé une étude, qui est en cours, faite sur le développement du réseau de chaleur dans le 11^{ème} arrondissement. Quand cette étude sera rendue, nous aurons alors l'occasion d'en communiquer les résultats à toutes les personnes intéressées.

Il est vrai que le Grenelle a été une force d'impulsion au niveau national. Mais je le répète : avant même les premières réunions du Grenelle de l'environnement en 2007, la Ville de Paris avait adopté son Plan Climat qui allait plus loin que les résultats du Grenelle à la fin de ses travaux. Le Grenelle a permis à la France de se fixer l'engagement des 3 x 20%, ou plus précisément 2 x 20, plus 23%, soit une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de 20% de l'efficacité énergétique et un recours à hauteur de 23% à des énergies renouvelables. Ceci constitue les résultats du Grenelle.

Le Plan Climat de la Ville de Paris a fixé dès 2007 l'objectif des 3 x 25% pour la Ville, et 3 x 30% pour les bâtiments municipaux. Nous étions donc largement en avance sur cet engagement, et je me félicite que la Ville de Paris ait été un précurseur. »

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE
LA MAIRIE DU 11^{ème} A L'USAGE DE L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF DU
11^{ème} (OMS 11^e)**

M. le Maire : « Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec la signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Mairie d'arrondissement à l'usage de l'Office du Mouvement Sportif du 11^{ème} arrondissement. La parole est M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. » »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je parlerai sous la haute autorité morale de Mme Liliane CAPELLE, adjointe aux sports, car il s'agit d'une convention signée avec l'OMS.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer des équipements de proximité, dont le bâtiment de la mairie. Dans le cadre des missions d'animation locale, de l'information des habitants et du développement de la démocratie locale, la mairie d'arrondissement est amenée à mettre à disposition ses locaux.

L'Office du Mouvement Sportif est une association créée en 2003, ayant pour objet de provoquer, encourager et soutenir toutes les initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports dans le 11^{ème} arrondissement.

Afin de prévenir tout litige et d'encadrer juridiquement l'organisation de l'accueil du public au guichet de l'OMS 11^e, un document précisant les règles d'utilisation des locaux ainsi que les obligations qui incombent à l'occupant, sera signé par le preneur et par le Maire d'arrondissement.

Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 11^{ème} arrondissement à signer avec l'Office du Mouvement Sportif du 11^e arrondissement une convention d'occupation des locaux de la mairie, se situant au premier étage et faisant 47,9 m². Je vous demande de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Nous saluons cette convention qui permet de reconduire les bonnes relations que la Mairie du 11^{ème} entretient avec l'OMS. Nous en profitons pour saluer la qualité de l'Office du Mouvement Sportif du 11^{ème}, comparé aux OMS des autres arrondissements, son dynamisme, et tout particulièrement sa capacité à être plus qu'un simple relais envers les associations de l'arrondissement et à être l'animateur d'actions sportives. Il joue le rôle d'un « coordinateur + + » qui permet indéniablement au 11^{ème} arrondissement d'être à la mesure des attentes des habitants dans le domaine sportif, même s'il y a des points d'amélioration à effectuer sur la tenue des équipements sportifs, entre autres, qui ne font pas l'objet de cette délibération. Nous tenions donc à saluer le fonctionnement de l'OMS dans le 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, nous passons au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est donc voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT SOU MIS POUR AVIS

LOGEMENT ET HABITAT

M. le Maire : « Nous avons de très nombreuses délibérations concernant le logement social et cela me fait grandement plaisir. M. Bastien RECHER a la parole.

M. RECHER : « Je vous remercie M. le Maire. Je vous propose une présentation globale de ces délibérations, puis une présentation succincte de chaque projet.

C'est une séance forte pour le logement en cette fin d'année, avec 15 délibérations présentées ce soir au Conseil d'arrondissement, traduisant de manière très claire l'investissement de la Ville. La priorité au logement portée par la Maire de Paris se traduit en acte conseil après conseil : près de 10 millions d'euros sont ici mobilisés en faveur du logement. Ceci fait écho avec ce qui a été présenté aujourd'hui avec le PIM au niveau parisien : sur les 10 milliards du PIM, 3 milliards d'euros sont consacrés au logement sur la mandature. Nous nous donnons donc les moyens d'atteindre les objectifs présentés lors de la campagne : création de 10 000 logements par an et la transformation de 200 000 m² de bureaux en logements.

Nous avons ce soir trois types de délibérations ; la première concerne la création et le conventionnement de logements sociaux, avec 8 programmes présentés. Il faut relever qu'il y a 159 logements sociaux proposés à la création ou au conventionnement ce soir. Parmi ces 159 logements, il y a des logements PLA-I et PLUS, moins de PLS (35 PLS sur l'ensemble des projets) et une centaine de logements familiaux, un élément important car nous avons un problème de typologie de logements dans l'arrondissement, avec beaucoup de T1 et de T2. Il

est donc satisfaisant de voir qu'il y aura des logements familiaux dans les nouveaux programmes à venir dans l'arrondissement.

La réhabilitation de 108 logements sociaux est aussi abordée :

- 4 logements dans un programme comportant aussi de la création
- 60 logements rue Vaucouleurs et rue Morand, dans le cadre du Plan Climat
- 44 logements rue de Montreuil, dans le cadre du Plan Climat.

Le dernier type de délibération aborde des projets plus globaux, qui proposent des outils de transformation de l'habitat ou de préemption d'immeubles ou de foncier afin d'utiliser toutes les ressources possibles pour arriver à nos objectifs en matière de construction de logements sociaux : nous avons une délibération concernant la SOREQA ; une extension du droit de préemption sur 71 adresses dans le 11^{ème} arrondissement ; des baux emphytéotiques ; une préemption permettant la création de 21 logements sociaux ; des évictions commerciales pour le projet d'aménagement de l'espace Truillot qui arrive enfin dans sa phase finale. »

2014 DLH 1186 Réalisation 5-5 bis place Léon Blum (11^e) d'un programme de 16 logements sociaux (5 logements PLA-I, 8 PLUS et 3 PLS) par France Habitation.

M. RECHER : « Il s'agit d'un programme privé au sein duquel nous avons pu insérer la demande de la Mairie de 16 logements sociaux. Il faut se féliciter de pouvoir mettre en place cette mixité dans les opérations privées. Nous avons notamment un fort pourcentage de logements familiaux, avec 10 logements familiaux sur les 16 créés dans cet ensemble. Nous vous demandons donc d'approuver la subvention de la Ville sur la création de ces logements sociaux, s'élevant à 592.000 € et d'accorder la garantie de la Ville pour les prêts locatifs sociaux. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation globale. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci. Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre s'étonnent de la proposition par le Conseil d'arrondissement de financement d'un projet de construction neuve dans une parcelle au cœur d'un îlot enclavé, dont l'accès se situe au 5 bis place Léon Blum. Ce projet, tel qu'il est proposé aujourd'hui par le promoteur immobilier «Les Nouveaux Constructeurs », soulève en effet plusieurs points très inquiétants voire choquants :

- La fragilisation du sous-sol de l'ensemble de l'îlot

Le creusement de deux niveaux de sous-sol en soubassement de cet immeuble de huit étages (hauteur de 25 m) entraîne une fragilisation du sous-sol de l'ensemble de l'îlot. Il est en particulier à noter que trois immeubles jouxtant la parcelle à construire ne disposent pas de fondations :

- Le 93 rue de la Roquette est un immeuble R+2 construit sur les anciens bains-douches qui reposent en sous-sol sur une piscine pleine d'eau risquant l'implosion.
- Le 128 boulevard Voltaire, à l'emplacement d'un parking souterrain, ne dispose pas de fondations et repose sur une source souterraine.
- Le 12 rue Popincourt, l'immeuble en fond de cour, est aussi sans fondations. Il a dû être consolidé l'hiver dernier par injection de résine expansive et ne repose que sur des piliers en pierre. Par ailleurs, la verrière de ses anciens ateliers est l'unique source de lumière des logements situés au niveau bas.

Il semble que ce problème structurel de sous-sol n'ait pas été pris en compte lors du dépôt de permis de construire. Il fragilise l'ensemble de l'îlot et met en péril les logements de centaines d'habitants du quartier.

- L'absence de sécurité des accès

Cet immeuble serait desservi par un accès unique donnant sur la place Léon Blum, d'une largeur de 2,40 m, une seule entrée par laquelle passeront les résidents piétons de l'immeuble, dont les enfants, mais aussi les voitures et les deux-roues utilisant le parking souterrain, entraînant des risques d'accidents entre les différentes catégories d'usagers. Par où passeront les pompiers en cas de sinistre ? Quelles seront les issues de secours possibles ?

- Un projet socialement discriminant

Si cet immeuble, d'un total de 56 logements selon le permis de construire, comprend bien 16 logements sociaux, ceux-ci seront aménagés en rez-de-chaussée semi enterré d'1,50 m de profondeur et en premier étage, donc privés de lumière et de soleil. Les deux étages suivants, R+2 et R+3, seront des petits logements en loi Pinel, et les étages « nobles » du 4^{ème} au 7^{ème} étages seront réservés aux grands logements avec terrasse végétalisée et aux duplex.

De plus, les logements sociaux ne seront desservis que par un hall d'entrée social distinct du hall à accession libre, réservé aux logements privés. Nous ne pouvons que nous élever contre une telle mesure discriminatoire qui nie la mixité sociale et admet implicitement qu'il y a des logements pour des plus riches et d'autres pour les plus modestes, et que ces derniers ne peuvent emprunter les mêmes accès.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe de Droite et du Centre voteront contre ce projet de construction tel qu'il est proposé. En revanche, le groupe accueillera favorablement un projet alternatif de construction d'immeuble collectif à R+3 dans le respect de l'identité architecturale de l'est parisien, ménageant un accès sécurisé pour les résidents et des sorties de secours, et préservant dans cet îlot la mixité très ancienne entre locaux d'habitation et locaux d'activités artisanales, comme c'est le cas dans les rues de Montreuil et de Charonne. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Bastien RECHER va vous répondre. »

M. RECHER : « Je trouve un peu cocasse les remarques sur la fragilisation des sous-sols, venant d'un groupe politique qui avait proposé la construction d'un parking sous la place Léon Blum.

Pour avoir reçu les copropriétaires du 21 rue Basfroi la semaine dernière, j'ai pu voir que, dans des projets d'une telle envergure, les problèmes tels que l'absence de fondations sur certains immeubles sont pris en compte au moment de la construction. Je ne suis ni architecte ni spécialiste, mais j'ai pu voir qu'il y avait un suivi très précis et des normes permettant de garantir la sécurité des immeubles aux alentours. Au nom de mon groupe politique, je me félicite de ces 16 nouveaux logements sociaux qui seront au cœur de l'arrondissement et qui répondent à des besoins que vous savez grands dans l'arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. J'ajouterai pour compléter qu'il s'agit à l'origine d'un projet privé, avec une parcelle privée et un immeuble familial. J'ai eu l'occasion avec M. Bastien RECHER et M. Patrick BLOCHE de rencontrer la famille propriétaire de cet immeuble, qui a des projets pour son développement.

Que les choses soient parfaitement claires : l'immeuble sur rue, au-dessus de la Caisse d'Epargne, au 5 et 5 bis place Léon Blum, ne changera pas. Il sera rénové, isolé, sa façade sera ravalée mais son aspect ne changera pas. L'objet de la délibération est la construction en fond de cour. Le hall d'accès est d'ailleurs régulièrement ouvert et vous pourrez facilement y observer l'état avancé de délabrement ; je crains d'ailleurs qu'en cas d'incendie dans ces bâtiments qui sont comme des hangars, des questions de sécurité se posent vraiment. Pour prendre en charge cette question, ils portent un projet qui permet de créer des logements, ce qui tombe bien car c'est notre souhait pour Paris. Lors des discussions avec la Mairie, nous leur avons imposé l'application de la clause des 25% de logements sociaux, porté à 30%, ce qui explique le rapport fait par M. Bastien RECHER.

Je rappelle cet élément car il permet de faire entrer dans le dispositif un bailleur social qui a les bonnes connaissances techniques pour accompagner le promoteur privé, la famille propriétaire de cet immeuble, et pour ainsi offrir encore plus de garanties quant au respect des règles de l'art pour la réalisation et le suivi des travaux, au respect des voisins en passant par des référés préventifs et autres dispositifs juridiques permettant d'encadrer et de prévenir tout problème éventuel.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Les élus de l'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est donc voté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DLH 1194 Réalisation 6 rue de la Folie Méricourt (11^e) d'un programme de 2 logements PLA-I par la RIVP.

M. le Maire : « Nous nous trouvons aujourd'hui au 6 rue de la Folie Méricourt en compagnie de M. Ian BROSSAT pour la livraison de cette belle opération : après une préemption de 9 locaux à usage de monoactivité textile, la SEMAEST a transféré ces propriétés à la RIVP qui, au terme de quatre années de travaux compliqués, a conduit une rénovation complète de ces espaces (rez-de-chaussée, locaux artistiques) et qui a permis de livrer cette belle opération. 28 logements sociaux ont été livrés et cette délibération porte sur la fin du programme. »

M. RECHER : « Il s'agit d'une recharge du programme initial de 2008 qui comptait déjà les 28 logements sociaux que vous avez évoqués. Il s'agit ici de deux logements supplémentaires qui sont liés à une opportunité nouvelle : une association se trouvant au premier étage a pu récupérer les locaux en rez-de-chaussée, permettant de créer deux nouveaux logements sociaux PLA-I, des logements très sociaux. Nous vous proposons par cette délibération le financement de ces deux nouveaux logements qui viennent en complément de la première tranche de 26 logements, et le vote d'une subvention de 51 122 euros. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Je voudrais simplement signaler que nous allons voter pour cette délibération et bien faire remarquer que nous ne sommes pas absolument opposés par principe aux logements sociaux, bien au contraire. Par contre, nous attirons l'attention lorsqu'il nous paraît y avoir des difficultés qui méritent d'être relevées. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1197 Création, par regroupement de chambres, de 17 logements sociaux (2 logements PLA-I et 15 PLUS) dans les 5^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements par ELOGIE.

M. RECHER : « ELOGIE est un bailleur qui mène des opérations internes de réhabilitation et d'agrandissement d'appartements. Cette délibération nous concerne sur deux créations : un T1 au 125 boulevard de Charonne, et un T1 au 175 avenue Ledru Rollin/1 place du Père Chaillet. Il s'agit de logements PLUS.

Il nous est proposé de voter deux subventions (6 032 euros pour le 125 boulevard de Charonne, et 9 740 euros pour le 175 avenue Ledru- Rollin / 1 place du Père Chaillet) et d'accorder la garantie de la Ville pour les prêts locatifs. »

M. le Maire : « Je ne vois pas de demandes d'intervention, nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1227 Réalisation 49-53 boulevard de Ménilmontant (11^e) d'un programme de 85 logements sociaux par Paris Habitat OPH

M. le Maire : « Je vous propose de traiter le projet de délibération et ensuite le vœu relatif à l'intégration de logements pour personnes handicapées dans le cadre de l'opération du 49-53 boulevard de Ménilmontant, afin d'avoir une présentation globale sur cette adresse. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Cette opération sur le TEP Ménilmontant est un programme ambitieux de 85 logements sociaux. Cette délibération a pour but de voter les subventions relatives à la création de ces logements (17 logements PLA-I, 46 logements PLUS et 22 logements PLS). A l'occasion du vœu, nous verrons ce qui s'est passé à propos des logements ULS (Unités de Logement Spécialisé) initialement programmés. Il s'agit ici de voter une subvention municipale de 627 209 euros, ainsi que les garanties de la Ville pour les prêts. »

V11201424 Vœu relatif à l'intégration de logements pour personnes handicapées dans le cadre de l'opération du 49-53 boulevard de Ménilmontant

M. RECHER : « Il faut reprendre l'ensemble de la logique municipale de la précédente mandature concernant ces logements pour personnes handicapées physiques et mentales, appelés logements ULS. Il s'agissait d'un projet qui permettait d'avoir au 63 boulevard de Charonne, un autre grand projet d'aménagement de l'arrondissement, des ULS spécialisées pour des personnes avec des handicaps mentaux, et d'avoir, au niveau du programme de Ménilmontant, des ULS qui concernaient des personnes très durement touchées par un handicap physique, notamment des tétraplégiques, ce qui impliquait un aménagement de l'espace intérieur des appartements très lourd et de fortes contraintes techniques.

Enfinement, ces logements n'ont pas été intégrés dans le programme, ce que nous avons regretté, et cela pour une raison simple : ces logements sont difficiles à attribuer. D'autres constructions récentes ont eu lieu dans des arrondissements périphériques, signifiant qu'en termes de besoin constaté, nous avons des craintes sur la capacité d'attribution de ces logements.

Ce vœu a pour but de prendre acte de l'inadéquation du projet initial, mais de proposer à l'inverse qu'il y ait malgré tout, au sein d'un certain nombre de logements, des aménagements importants d'accessibilité, mais moins lourds que ceux initialement prévus (PMR et PMR+), afin de pouvoir aussi accueillir différents types de handicap dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Nous aimerions, sur cette délibération et sur ce vœu, avoir deux votes séparés. Pour le premier vote, nous sommes contre les attendus et la délibération, par contre nous aimerions ne pas prendre part au vote du vœu.

Nous sommes contre cette délibération, non pas parce qu'elle a pour vocation de décider la réalisation de ces logements sociaux, mais pour des raisons globales que nous allons rappeler, pour des arguments que nous avons évoqués lors de précédents conseils d'arrondissement. Par contre, pour le vœu concernant la réalisation différente de ce programme, transformant des logements affectés à un type de handicap en logements affectés à un autre type de handicap, nous sommes bien sûr en faveur de ce type d'aménagement pour les personnes en situation de handicap. Donc pour régler ce dilemme, nous ne prendrons pas part au vote du vœu.

Nous regrettons bien entendu qu'après vous avoir exprimé tous les doutes de la population, vous mainteniez ce projet de construction au beau milieu de ce stade en plein air, au 49 boulevard de Ménilmontant.

Nous sommes contre un urbanisme de densification à outrance. Nous sommes contre un projet aux effets encore incertains : les aérations de la déchetterie ou le trafic sur le boulevard sont encore des points qui ne sont pas maîtrisés.

Nous sommes contre une politique sociale trop ciblée sur le logement, sans offrir les équipements nécessaires à l'arrivée de cette nouvelle population.

Nous sommes contre le bétonnage de la vue sur la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours, qui éloigne encore davantage le 11^{ème} arrondissement de populations touristiques qui pourraient l'animer.

Enfin, nous sommes contre la suppression d'un lieu sportif aéré où nos jeunes peuvent faire du bruit sans gêner les riverains.

Par contre, nous sommes en faveur d'une ville qui reste aérée aux perspectives visuelles préservées, et nous sommes pour une politique sociale qui n'oublie pas le sport et la mixité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI et Mme Hélène BIDARD vont intervenir. »

M. TIBERTI : « Mme Nicole SPINNEWEBER a osé dire que la Droite n'était pas opposée au logement social. J'ai un gros problème car visiblement la Droite n'a pas l'intention de faire coïncider ses paroles avec ses actes. Elle va donc voter contre les deux principaux projets de logements sociaux proposés ce soir, soit 101 logements au total. Et avant même de voter contre ces projets, ils osent nous dire qu'ils sont favorables au logement social. Quand il y en a deux, ça va, mais quand il y en a 101, ça ne va plus. Je trouve cela vraiment scandaleux. Cela montre que vous ne voulez pas de logement social ni dans Paris ni dans le 11^{ème} arrondissement, et cela montre surtout que vous n'avez aucun respect pour la parole politique. »

Mme BIDARD : « Je voulais intervenir pour faire un rappel : le 29 novembre dernier, un Conseil local du handicap s'est déroulé en présence de M. Bernard JOMIER, M. le Maire François VAUGLIN et plus d'une soixantaine de personnes ; en compagnie de M. Pierre JAPHET, nous avons eu aussi une balade participative sur la question du handicap, lors de la Journée du handicap le 3 décembre, pour discuter de l'accessibilité des transports publics. Tant au Conseil local du handicap que dans les permanences où je reçois beaucoup de personnes handicapées, la priorité de ces personnes est celle du logement accessible. Il est très important de construire plus de logements qui soient accessibles pour les handicapés (personnes vieillissantes, handicapés moteur,..). Non seulement il est très important de voter ce vœu, mais aussi de produire ces logements afin de répondre à une demande extrêmement importante de la part des handicapés dans notre arrondissement, qui, à juste titre, ont besoin de ces logements accessibles et de logements sociaux à des coûts accessibles à tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Patrick BLOCHE vous souhaitez peut-être répondre sur le fond, la position exprimée de l'opposition est cohérente avec les positions précédemment prises et concerne davantage le projet d'urbanisme en tant que tel. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Que de paradoxes dans votre intervention, M. LEFORT, d'avoir dit tant de « contre » et un seul « pour ». Je parle de paradoxe car, Mme Hélène BIDARD vient de le rappeler, la première demande des personnes handicapées dans notre arrondissement, comme dans tous les arrondissements, c'est d'abord une demande de logement adapté à leur handicap. C'est la raison pour laquelle la Mairie du 11^{ème}, avec un grand volontarisme et avec la suggestion initiale du CICA 11, notamment de M. Bernard CANIN, a souhaité profiter de deux grandes belles opérations du 11^{ème} arrondissement : l'opération du boulevard de Charonne et celle du boulevard de Ménilmontant, que nous évoquons ce soir pour justement permettre à des personnes handicapées de pouvoir avoir un logement adapté à leur handicap (personnes handicapées mental vieillissantes au boulevard de Charonne ; personnes handicapées moteur au boulevard de Ménilmontant). Je ne vous en veux pas, mais votre propos est un paradoxe évident : comment pouvez-vous dire oui à 10 logements pour des personnes handicapées quand ces 10 logements font partie de 85 logements sociaux dont vous refusez la construction en votant contre la délibération ? M. le Maire vient de le rappeler avec beaucoup de pertinence : la délibération de ce soir n'est pas une délibération sur le projet d'urbanisme que vous contestez depuis longtemps ; il se fera malgré votre opposition, et vous le savez très bien. Mais vous avez le droit de poursuivre tous les combats d'arrière-garde qui sont à votre goût.

Cela dit, le projet de délibération ce soir s'intitule « projet immobilier pour construire 85 logements sociaux ». Comme l'ont indiqué M. Bastien RECHER et M. Adrien TIBERTI, le masque tombe et vous dites clairement votre opposition à la construction de logements sociaux dans le 11^{ème} arrondissement. C'est clair, vous êtes en désaccord avec le fait que la Mairie du 11^{ème} arrondissement veuille mobiliser toutes les opportunités foncières. Nous en avons si peu pour permettre, à terme, aux 8000-9000 demandeurs de logements sociaux d'avoir une solution dans l'arrondissement dans lequel ils habitent. En plus, cette délibération devrait avoir l'avantage à vos yeux de voir qu'il y a une répartition entre les logements PLA-I, PLUS et PLS, défaisant de fait votre argument, souvent évoqué et que l'on va retrouver dans un vœu en fin d'ordre du jour, qui voudrait que l'on ne construise que des logements pour des personnes très très défavorisées, que nous oublions ceux qui ont des difficultés de logement et qui sont souvent des personnes dites de classe moyenne. Vous avez là un projet complet avec 85 logements. C'est le plus beau projet que nous puissions porter.

Vous ayant rejoint un peu tard, je n'ai pu assister à votre vote également négatif sur le précédent projet de délibération qui comportait 16 logements sociaux à proximité de notre Mairie, traduisant ainsi la priorité donnée au logement social et la volonté politique exprimée par cette majorité municipale. Pourquoi ne voulez-vous pas de 16 logements sociaux au 5 place Léon Blum ? Parce qu'il y a une pétition signée par plus de 200 personnes ? Nous savons qu'elle circule. M. le Maire m'a demandé de recevoir la première signataire de cette pétition, Mme Prévot, et je le ferai très prochainement. Dans cette discussion je suis sûr que nous aurons des interlocuteurs qui comprendront les raisons sociales de ce projet.

Voilà ce que je voulais vous dire pour me réjouir, avec M. le Maire et la majorité municipale, que nous soyons amenés à traduire cette volonté politique, et il y a bien d'autres délibérations prévoyant la construction de logements sociaux. Si vous faisiez un sondage dans le 11^{ème} arrondissement, vous verriez que c'est un souhait très largement majoritaire, compte tenu des difficultés de logement d'un trop grand nombre de nos concitoyens. En tout cas, il y a quelque paradoxe pour se donner quelque part bonne conscience, en étant en faveur pour dix logements pour les personnes handicapées tout en refusant que ces dix logements fassent partie de 85 logements sociaux. Si vous refusez ces 85 logements, vous refusez les 10. Donc soit vous votez contre tous ces logements, soit vous votez pour. Mais voter l'un des deux projets pour se donner bonne conscience, et voter contre l'autre afin de poursuivre un combat d'arrière-garde, je m'en excuse et avec tout le respect que je vous dois, c'est totalement incohérent. »

M. LEFORT : « Je ne peux pas laisser ces propos tels quels. M. BLOCHE, en tant que fin routier de la politique, vous utilisez de façon un peu facile un argument qui consiste à utiliser ce vœu portant sur le sujet du handicap pour essayer de pointer du doigt le fait que nous serions contre le handicap et contre les logements sociaux, et souligner une incohérence que je ne vois pas dans nos propos. Si je devais synthétiser notre position sur le logement social de façon générale, je dirais qu'il y a en fait deux arguments qui nous poussent à être très attentifs lors des votes de délibérations liées à ces sujets. Le premier est de faire attention à la solidité globale des projets de logements sociaux que vous nous proposez. Nous ne sommes pas contre le logement social, nous sommes contre les projets de logements sociaux mal ficelés ; en l'occurrence, Mme Nicole SPINNEWEBER l'a très justement rappelé, si nous sommes contre ces projets de logements sociaux au 5 place Léon Blum, ce n'est pas parce que ce sont des logements sociaux mais parce que le projet, dans sa globalité, présente des risques qui sont mal identifiés, parce que les propriétaires qui habitent cet endroit l'ont clairement perçu comme étant de nature à gêner leur environnement à terme et ils ne sont pas rassurés. Ce projet, tel

qu'il est ficelé, ne nous paraît pas être en mesure de recueillir notre approbation. C'est la même logique qui pousse notre groupe à être en désaccord sur le projet des 85 logements au boulevard de Ménilmontant. Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, mais le projet dans sa globalité ne nous satisfait pas. Nous l'avons rappelé, ce projet s'inscrit dans une logique de refonte des équipements sportifs locaux, de traitement indélicat des richesses architecturales et touristiques du territoire. Donc il ne s'agit pas d'être contre le logement social mais ce programme-là nous paraît mal ficelé, c'est la raison pour laquelle nous sommes contre cette délibération. La première raison qui nous pousse à être attentifs sur les questions de logement social est précisément la globalité des projets qui nous sont soumis.

La deuxième raison est que parfois trop de logements sociaux sont construits, et à ce moment-là les principales victimes sont les autres habitants du 11^{ème} arrondissement qui, pour des raisons d'économie globale à l'échelle de Paris, sont victimes de la problématique du logement. Qui dit plus de logements sociaux, dit des prix dans le privé qui sont tirés vers le haut. Qui dit des prix tirés vers le haut, dit des personnes ne pouvant plus accéder au parc privé et qui iront enrichir le parc social. C'est donc une roue sans fin que l'on entretient, et qui amène à ce que l'on soit très attentif à ne pas construire trop de logements sociaux pour ne pas déséquilibrer les règles du marché qui conduisent à mettre des familles et des personnes des classes moyennes dans la difficulté quant à l'accès au logement.

Puisqu'il faut vous rassurer, nous avons voté des vœux portant sur la construction de logements sociaux dans les précédents conseils d'arrondissement ; dans quelques instants, nous allons aussi les voter. Ce sont autant de solutions pour loger des personnes en situation de handicap : vous voyez qu'il y a des endroits pour placer ces personnes. Nous ne sommes absolument pas contre le handicap, nous sommes en faveur de solutions qui permettent à la fois de favoriser cette mixité sociale et de trouver de bonnes solutions durables pour notre ville. »

M. le Maire : « Je pense que l'échange que nous avons permis d'éclairer le débat. Nous avons clairement un désaccord politique profond sur le constat des besoins de nos concitoyens. Quand vous indiquez que construire trop de logements sociaux fait des autres habitants des victimes et tire le marché à la hausse, il s'agit d'une idée acculée, d'un argument entendu en permanence. Une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) du Conseil de Paris, comportant l'ensemble des groupes, a produit son rapport sous la dernière mandature. Je faisais partie de cette mission ; je me rappelle de M. Jean-François LEGARET, lors d'auditions, qui posait des questions au représentant de la Chambre des notaires, dont celle-ci : « Considérez-vous que la politique conduite par la Mairie de Paris, consistant à préempter des immeubles entiers, à racheter pour faire du logement social, a un effet sur les cours du marché ? Quel est le niveau de cet effet ? » La réponse du représentant de la Chambre des notaires a été directe et sans ambiguïté : « Cet effet est nul ». Le volume du marché est beaucoup trop important pour que la part correspondant à l'activité municipale, à la création de logements sociaux, puisse avoir une quelconque influence sur les cours de ce marché. Il faudra donc penser à trouver d'autres arguments que cet argument que l'on entend à nouveau, car il n'a plus de valeur à partir de moment où les professionnels, qui ne sont pas de dangereux gauchistes, nous donnent ce type d'information sans la moindre ambiguïté.

J'ai bien noté aussi dans votre première intervention, dans la litanie des éléments contre lesquels vous vous exprimiez, « Nous sommes contre une politique sociale trop ciblée sur le logement ». Nous avons là un désaccord politique profond : pour nous, le logement à Paris est la première des clés de l'égalité. C'est aussi la première des clés qui permet d'avoir des services publics à Paris, pour que les instituteurs, institutrices, les agents de police, les

infirmières, les conducteurs de métro et l'ensemble des personnes faisant vivre notre ville, puissent se loger à Paris. C'est un élément indispensable pour que notre ville fonctionne bien et pour que sa mixité ait un sens, et nous chérissons cette mixité dans le 11^{ème} arrondissement.

Oui, nous avons un désaccord politique et nous l'assumerons jusqu'au bout. Il se traduit par votre opposition à cette opération qui permet de créer 85 logements sociaux dans le 11^{ème} arrondissement. Faut-il rappeler que l'arrondissement est à 12% de logements sociaux, derrière le 15^{ème} arrondissement ? Nous sommes très en retard sur ce sujet. L'arrondissement est dense et nous avons très peu d'opportunités. Quand nous en avons, et il s'agit là d'une des plus grosses que nous ayons, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour construire des logements sociaux. M. Patrick BLOCHE souhaite réagir. »

M. BLOCHE : « On sait que les routiers sont sympas, donc il est plutôt sympathique de répondre à M. Jacques LEFORT qui est encore un jeune routier. Vous dites que les 16 logements sociaux du 5 place Léon Blum posent problème, mais sans l'intervention de la Mairie de Paris et de la Mairie du 11^{ème} arrondissement, vous auriez eu un projet de 73 logements privés. Or c'est la volonté politique de la Mairie du 11^{ème} et de la Mairie de Paris d'avoir négocié avec le promoteur et d'avoir permis que sur ces 73 logements, 16 soient des logements sociaux, avec un permis de construire qui a été délivré en octobre 2014.

M. le Maire vous avez tout dit mais je voulais seulement indiquer qu'en termes de diversité, l'opération de la place Léon Blum, c'est 5 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 3 logements PLS ; pour le boulevard de Ménilmontant, c'est 17 logements PLA-I (loyer moyen à 6 euros/m²), 46 logements PLUS (6,66 euros/m²) et 22 logements PLS (13 euros/m²). Il y a donc à chaque fois une diversité pour satisfaire tous les demandeurs de logement, quel que soit leur niveau de revenu. Et je voudrais vraiment casser l'idée que nous ne penserions pas aux classes moyennes, je veux démontrer cette assertion qui est particulièrement fausse.

Pour conclure, je rappelle que si l'on vous suivait et si on votait contre la délibération créant ces 85 logements sociaux, le vœu serait caduc et il n'y aurait pas ces 10 logements pour personnes handicapées, puisque l'un ne va pas sans l'autre. J'insiste lourdement : on ne peut pas voter contre 85 logements et parallèlement affirmer à travers un vœu qu'il faut 10 logements sur les 85 pour les personnes handicapées. »

M. le Maire : « Nous pouvons passer au vote de la délibération **2014 DLH 1227 Réalisation 49-53 boulevard de Ménilmontant (11^e) d'un programme de 85 logements sociaux par Paris Habitat OPH.**

Qui vote contre ? Les élus de l'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

V11201424 Vœu relatif à l'intégration de logements pour personnes handicapées dans le cadre de l'opération du 49-53 boulevard de Ménilmontant

M. le Maire : « Le vœu a été amendé, M. Bastien RECHER va donner lecture de la dernière version. »

M. RECHER : « Le dernier paragraphe du vœu a été modifié et remplacé par :
« Que des logements puissent être adaptés à d'autres types de handicap (visuel, auditif...) et que Paris Habitat puisse aménager, au cas par cas, les logements concernés, selon le type de handicap, en tenant compte, le cas échéant, de suggestions des associations spécialisées. »

M. le Maire : « C'est un amendement technique en somme. Nous passons au vote. Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote. Qui vote pour ? La majorité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1315 Réalisation 20 rue Godefroy de Cavaignac (11^e) d'un programme de 15 logements sociaux (4 PLAI et 11 PLUS) par Logement Francilien

M. le Maire : « Nous passons à la délibération suivante et la réalisation de 15 logements sociaux au 20 rue Godefroy de Cavaignac. »

M. RECHER : « Le projet concerne des immeubles faubouriens en triste état et il était urgent d'avoir des programmes de réalisation de logements, et de réhabilitation intéressants, ce qui est ici le cas. Le Logement Francilien propose la création de 15 logements sociaux (4 PLA-I et 11 PLUS). La délibération vous propose d'adopter une subvention de la municipalité de 345 417 euros. »

M. le Maire : « Merci. Qui souhaite prendre la parole ? M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je souhaite évoquer deux points. Le premier est que nous allons voter ce projet qui est équilibré avec 4 PLA-I et 11 PLS. Pour rejoindre les précédentes réflexions, notamment celle de M. BLOCHE, le point fondamental est que nous sommes favorables au logement social à Paris, mais ce sont les classes moyennes qui sont chassées de Paris. Donc nous pensons que, et c'était d'ailleurs au cœur de nos propositions pendant la campagne et nous continuerons à soutenir cette politique dans les années à venir, il faut développer massivement le logement social PLUS et PLS, non seulement au niveau de Paris mais aussi au niveau de l'ensemble de la nouvelle métropole qui se prépare. Nous continuerons donc d'œuvrer dans cette direction car nous pensons que le problème fondamental à Paris est qu'il y a des logements pour les très riches, et que l'offre pour ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder au logement privé s'est considérablement développée. Au milieu, il y a eu un écrasement de l'offre et les classes moyennes, notamment les jeunes familles commençant à avoir des enfants, sont chassées de Paris. Nous croyons donc qu'il faut au contraire penser la politique urbanistique de Paris dans la continuité du développement des projets des personnes qui y vivent et notamment des familles. Nous continuerons à nous battre pour le développement du logement social PLUS et PLS. Merci. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « J'entends beaucoup de monde parler de classe moyenne, et en tant que jeune marxiste, je ne sais pas ce qu'est une classe moyenne. J'aimerais qu'on les définisse parce que tout le monde n'y met pas les mêmes revenus. Je pense que pour la Droite, les revenus de la classe moyenne sont beaucoup plus élevés que pour d'autres intervenants.

Vous vous intéressez aux catégories de logements sociaux existants, PLA-I, PLS, PLUS, mais vous ne vous intéressez pas visiblement aux demandeurs de logements sociaux qui sont très majoritairement demandeurs de PLA-I, d'où la nécessité d'en construire beaucoup et plus que nous n'en faisons M. SAINT-ETIENNE.

Quant à la cohérence de votre discours politique, si j'ai bien écouté Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, elle parlait encore d'une autre catégorie : les personnes dont les ressources ne rentraient pas dans les critères de logement social. Elle parlait du logement intermédiaire tel qu'il est défini par la réglementation, et vous parliez encore d'autre chose. Mais peut-être dois-je prendre comme une bonne nouvelle le fait que vous vous intéressiez au moins aux PLS et aux PLUS ? Toujours est-il que visiblement nous ne défendons pas les mêmes catégories de personnes, et j'aimerais que vous soyez capable de me dire combien gagnent un conducteur de métro et une infirmière. »

M. le Maire : « M. Jean-François MARTINS souhaite prendre la parole. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, nous sommes restés attentifs et silencieux durant les précédentes délibérations, mais je crois que c'est le moment de rappeler quelques chiffres aux personnes présentes, mais particulièrement à l'opposition :

- 70% de Parisiens sont éligibles au logement social sur critères de revenus. La classe moyenne en fait donc partie.
- 25%, c'est le pourcentage que la loi nous impose de faire en matière de logement social. J'espère que vous n'allez pas nous recommander de ne pas respecter la loi. Je sais que les dirigeants de votre famille politique ont cette habitude. Respectez que nous ne souhaitons pas que la Mairie du 11^{ème} et la Mairie de Paris ne respectent pas cet objectif ambitieux que nous partageons d'arriver à 25% de logements sociaux.
- Le Plan Local pour l'Habitat (PLH) fixe 30% de PLA-I, 40% de PLUS et 30% de PLS dans la répartition globale des logements sociaux à l'échelle de Paris. Cela veut dire que l'objectif de mixité dans nos programmes de logement social est intégré sous cette règle. Je suis sûr que vous vous en souviendrez maintenant et que cela vous évitera de dire des bêtises. Nous suivons cette répartition du PLH à l'échelle de Paris.

Je vais vous donner un dernier chiffre M. LEFORT, vous qui dites souvent que la Mairie n'a pas écouté les habitants, leurs demandes et leurs récriminations : 65% des électeurs ont voté pour nous lors des dernières élections municipales. Donc je crois que oui, nous les écoutons. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour ce propos synthétique qui résume bien la situation. »

M. SAINT-ETIENNE : « Il est complètement inutile d'attaquer personnellement et de manière vicieuse, chose que nous ne faisons pas. M. MARTINS, voulez-vous vous tenir un peu plus en tant qu'adjoint à la Mairie de Paris, car chacune de vos interventions au Conseil du 11^{ème} arrondissement contient des attaques personnelles. Donc je vous demande de vous tenir à l'avenir, merci. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je vais éviter les attaques personnelles mais je voulais vous signaler que vous ne devriez pas voter cette délibération, parce que vous parliez de PLS et il s'agit de logements PLUS : sur les 15 logements, il y a bien 4 PLA-I et 11 PLUS. Si effectivement vous ne souhaitez que des PLS, ne votez pas.

Le chiffre des 70 % de Parisiens éligibles, rappelé par M. Jean-François MARTINS, est important. Quand on prend la globalité des 550 000 demandeurs de logements en Ile-de-France, on s'aperçoit en fait que les éligibles aux PLUS montent à 90% des demandeurs. On voit donc bien que les efforts pour construire du PLA-I et du PLUS sont absolument essentiels. Nous le voyons bien en commission de désignation de candidat dans le 11^{ème}, auquel participe Mme Nicole SPINNEWEBER de façon pertinente et récurrente, que nous avons des problèmes pour attribuer les PLI et même les grands PLS, car les loyers restent malgré tout trop importants. Il faut construire en priorité des PLA-I et des PLUS. C'est d'ailleurs la répartition qui a été définie par le PLH, comme l'a indiqué M. MARTINS.

Il y a un peu de tartufferie derrière tout cela, mais on la démasque assez rapidement : lors des changements de majorité municipale comme cela s'est passé récemment, on s'aperçoit qu'en Ile-de-France, 10 000 logements sociaux sont bloqués par de nouvelles municipalités.

Nous, nous voulons respecter la loi qui impose 25% de logements sociaux, donc à chaque fois qu'on pourra en construire, on en construira. »

M. le Maire : « Je crois que l'ensemble des arguments ont été échangés, autant sur le projet que sur la politique publique en faveur du logement social. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? L'unanimité. La délibération est adoptée.»

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1317 Réalisation 2, passage Louis Philippe (11^e) d'un programme de 6 logements sociaux (2 PLUS neufs et 4 PLUS réhabilités) par la SIEMP

M. RECHER : « Il s'agit d'un programme piloté par la SIEMP permettant la réalisation de 2 PLUS neufs et la réhabilitation de 4 PLUS qui étaient déjà dans le patrimoine de la SIEMP. On vous propose de voter une subvention municipale complémentaire au projet initial de 300.000 euros. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « On voudrait mentionner notre surprise sur le délai de réalisation de cette opération, soit plus de 12 ans. Il nous semble que la nature de cette opération, le type de construction aurait peut-être permis une réalisation beaucoup plus rapide s'il s'était agi d'une opération privée. Ces logements ont été totalement inoccupés pendant plus de douze ans, et compte tenu du déficit de logements en général, nous nous étonnons de ce délai. Donc on s'abstiendra sur cette délibération. Merci. »

M. le Maire : « Comme l'indique le projet de délibération, il y a eu un contentieux sur cette opération, expliquant ce délai. Nous regrettons tous que l'opération ait mis autant de temps

avant de sortir. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, nous allons voter. Les élus de l'opposition s'abstiennent. Qui vote pour? La majorité. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DLH 1239 Réalisation 5-5 bis rue Vaucouleurs et 8 rue Morand (11^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM "Habitat Social Français" (HSF)

M. le Maire : « Nous passons à la délibération relative à une réhabilitation Plan Climat avec M. Bastien RECHER et Mme Joëlle MOREL. »

M. RECHER : « Il s'agit d'une réalisation Plan Climat rue Vaucouleurs et rue Morand sur un immeuble de l'Habitat Social Français. Il s'agit encore une fois de réhabilitations lourdes, s'agissant d'isolation extérieure à la structure de l'immeuble. Il faut aussi relever les gains de performance, qui sont importants à chaque fois ; ici il y a un gain de 60%, ce qui permet d'atteindre largement l'objectif espéré. Pour cela, il ya un vote de subvention de 759 458 euros, ce qui constitue un vrai engagement financier pour la Ville. »

Mme MOREL : « J'interviens au sujet des deux délibérations, DLH 1239 et DLH 1314. Je souhaite insister sur l'aspect positif de ces délibérations. Elles s'inscrivent dans le programme de réhabilitation du Plan Climat Energie en améliorant les performances énergétiques de deux immeubles de l'arrondissement. Ces opérations sont nécessaires et permettront aux habitantes et habitants de réelles économies. Je me suis interrogée puis attachée tout particulièrement au montant du prix de revient prévisionnel par logement : pour le bâtiment de la rue Morand, le montant est de 31 644 euros par logement ; pour le bâtiment de la rue Vaucouleurs, il est de 81 733 euros par logement. Cette différence de coût s'explique par la différence de l'état initial du bâtiment, et de la programmation des différents travaux.

Sur l'échelle de consommation des énergies, le bâtiment de la rue Morand passera d'une consommation de 176 à 71 kWh/m²/an, et passera de la catégorie D à la catégorie B. Le bâtiment de la rue de Montreuil passera d'une consommation de 351 à 144 kWh/m²/an, et passera de la catégorie F à la catégorie C.

Ce sont deux beaux exemples de réhabilitations qui permettront à 104 foyers de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Effectivement, Mme MOREL, nous avons fait les mêmes calculs : le premier vœu aboutit à une rénovation de 600 euros du m², et le second à une rénovation de 2000 euros du m², soit quasiment le prix d'une construction neuve, hors foncier. Dans le premier cas, pour 600 euros du m², on gagne 60% d'énergie ; dans le deuxième cas, pour 2000 euros du m², on ne gagne que 40% d'énergie. Soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, nous approuverons la première délibération et nous nous abstiendrons sur la seconde. »

M. le Maire : « Nous allons voter sur la première délibération, 2014 DLH 1239. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1314 Réalisation 51 rue de Montreuil (11^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 44 logements par Logement Francilien.

M. le Maire : « M. Bastien RECHER, souhaitez-vous compléter les propos de Mme MOREL sur ce projet ? »

M. RECHER : « Je voudrais répondre à M. LEFORT. C'est méconnaître l'état des « passoires énergétiques » et des bâtiments particulièrement insalubres : à partir du moment où votre immeuble est dans un état bien moins acceptable que dans le premier cas, quand il y a des travaux de solutions beaucoup plus lourds à mener, quand il y a des isolations beaucoup plus importantes, cela coûte en effet plus cher. La bonne utilisation des deniers publics, c'est aussi d'adapter les subventions aux besoins des habitants et aux besoins des bailleurs qui proposent ces plans ambitieux de rénovation. Nous avons donc encore une fois un désaccord sur ce sujet, et cela ne m'étonne pas beaucoup. »

M. le Maire : « En effet, les coûts peuvent différer d'un immeuble à l'autre : certains immeubles ont besoin d'une réhabilitation simple et facile, d'autres ont besoin de réhabilitation plus complexe. C'est notamment le cas dans un certain nombre de formes de bâti comme le bâti haussmannien. Je ne connais pas la forme du bâtiment de la rue de Montreuil mais visiblement c'est plus compliqué. Pour autant, notre détermination a progressé puisque le Facteur 4 est une ambition difficile à atteindre. Notre ambition est entière, donc nous allons mettre les moyens nécessaires, même là où c'est difficile.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? La majorité. Les élus de l'opposition s'abstiennent. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DLH 1214 Conclusion d'un avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

M. RECHER : « Nous avons déjà eu en juin une délibération qui portait sur la SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens), un outil utilisé par la Ville de Paris pour la lutte contre l'habitat insalubre et la reconfiguration d'îlots. Le nouvel avenant proposé permet de prendre en compte 4 immeubles supplémentaires et d'adapter la participation financière de la Ville auprès de la SOREQA. La participation annuelle de 2015 à 2017 sera de 7 823 773 euros, et de 7 812 685 euros en 2018. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1217 Extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses situées dans les 2^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements

M. RECHER : « Il s'agit encore une fois d'un outil pour la Ville qui permet de préempter des immeubles ou des lots. Il s'agit ici de signaler de nouvelles adresses sur lesquelles le droit de préemption urbain renforcé pourra s'exercer, soit 71 nouvelles adresses dans le 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Derrière cette délibération se cache un des axes majeurs de la politique de logement que nous avons défendu tous ensemble devant les Parisiens en mars et que porte M. Ian BROSSAT au niveau de la Ville. Il s'agit de permettre de réaliser du logement social dans le diffus. Voilà des années que nous en parlons et nous développons les moyens de le réaliser complètement pour pouvoir atteindre l'objectif de 7000 logements sociaux produits par an dans tous les arrondissements de la capitale, même ceux qui, dirigés par la Droite, sont particulièrement rétifs. »

M. le Maire : « M. Eric GARANDEAU souhaite prendre la parole. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Nous voterons contre cette délibération qui n'est même plus une démonstration de socialisation de l'urbanisme parisien, mais une véritable soviétisation... Il faut réanimer le débat !

J'en profite pour rebondir les interventions précédentes. Quand on voit les coûts de rénovation et de réhabilitation des appartements et des bâtiments, quand on lit les rapports de la Cour des comptes sur la gestion du logement social et la gabegie qu'il y a dans cette gestion, à avoir de l'enrichissement personnel de certains bailleurs, on ne peut qu'être réservé sur une extension aussi massive du périmètre de la préemption, sachant que, par ailleurs, tous les *benchmark* internationaux montrent qu'il n'y a absolument pas de déficit de logement social à Paris, comparé au grandes capitales européennes. Donc nous voterons contre le projet. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Encore une fois, je constate que nous n'avons pas la même analyse sur les besoins et la situation de la société parisienne. Chacun a présenté ses projets et M. Jean-François MARTINS a eu raison de rappeler quel choix a été validé par les Parisiens.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, nous allons passer au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? L'opposition. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DLH 1042 Location à la RIVP de diverses emprises communales sur le secteur Candie/Saint-Bernard (11^e) - Bail emphytéotique

M. RECHER : « Nous avons une modification du bail emphytéotique sur le secteur Candie / Saint Bernard, qui remonte en fait à quelques temps déjà puisque une modification de la volumétrie a été établie. Il s'agit d'accorder un bail modifié à la RIVP sur un programme global dans lequel on retrouve 63 logements sociaux pour un loyer capitalisé à 2 356 404 euros. Ces baux emphytéotiques sont l'un des outils essentiels mis en place par la Ville de Paris car ils permettent aux bailleurs de pouvoir monter ensuite des opérations beaucoup plus rentables du point de vue de la construction. »

M. le Maire : « Je ne vois pas de demandes d'intervention, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1207 Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 1 865 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH

M. RECHER : « Il y a deux points dans cette délibération : il y a d'abord la modification du bail emphytéotique auprès de Paris Habitat, ce qui donne lieu à une très belle délibération qui nous permet de voir une délibération de 1904 dans les documents annexes ; et il s'agit surtout du conventionnement par Paris Habitat de l'immeuble au 106 rue Jean-Pierre Timbaud, dans lequel on aura 15 PLUS, 8 PLA-I et 10 PLS. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « La délibération concerne le conventionnement de 1865 logements, ce qui mérite quand même un commentaire car c'est une opération massive de conventionnement d'un parc de logements libres et intermédiaires, donc à destination des classes moyennes, et qui est ainsi conventionné à marche forcée en logements sociaux et très sociaux, aboutissant à 70% de PLA-I et PLUS et seulement 30% de PLS. On constate donc ici une opération qui est très déséquilibrée au détriment des classes moyennes alors qu'il s'agissait bien d'un parc de logements pour ces catégories.

On se pose aussi la question de ce qui va se passer pour les locataires en place : à la fin des baux en vigueur, Paris Habitat expliquera aux locataires que leur logement a été conventionné et qu'ils ne correspondent pas aux catégories en question. Ils vont donc être incités à partir ou à payer des suppléments de loyer. Donc pour nous, cette délibération illustre parfaitement la politique d'éviction des classes moyennes de la capitale, ce qui appelle de notre part un vote négatif. Je vous remercie. »

M. RECHER : « Encore une fois je le répète, mais nous, nous voulons 70% de PLA-I et de PLUS parce qu'on constate un déficit dans ces catégories. Concernant l'éviction des classes moyennes, il y aura éventuellement des surloyers mais je peux vous dire qu'à l'occasion de la lutte contre la vente à la découpe sur Faidherbe/Dahomey, nous avons pu constater qu'il y avait en fait des personnes dont le loyer allait baisser, figurez-vous M. GARANDEAU. Ce que vous

ne comprenez pas c'est que les loyers sont tellement élevés à Paris et qu'il y a un tel décalage entre ce que paient actuellement des gens dans le parc privé sans contrôle et dans le parc conventionné. Cela m'étonnerait qu'il y ait beaucoup de surloyers dans cette histoire, et ce sera probablement pour des loyers qui sont déjà très inférieurs à ce qui se paye actuellement. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DLH 1223 Location de l'immeuble 79, rue Léon Frot/14, rue Mercœur (11^e) à la SIEMP - Bail emphytéotique

M. le Maire : « C'est une nouvelle opération enthousiasmante. La parole est à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « C'est encore un triste exemple de la soviétisation de la Ville de Paris... Nous nous félicitons de cette nouvelle préemption : la Ville a décidé d'investir un peu moins de 5 millions d'euros pour la préemption de l'immeuble qui permettra la création de 21 logements sociaux. C'est encore une fois particulièrement intéressant. M. Adrien TIBERTI évoquait la préemption dans le diffus avec la délibération précédente ; nous avons ici un autre outil qui est la préemption d'un immeuble, d'un bloc qui va être acheté par la Ville, loué par bail emphytéotique à un bailleur qui montera une opération équilibrée (nous fixons un loyer d'1 270 000 euros). Ce bailleur pourra donc créer, conventionner à l'intérieur de cet immeuble 21 logements sociaux, ce dont nous nous félicitons. »

M. le Maire : « Merci. Alors est-ce que l'opposition va nous indiquer ce qu'elle pense de cette préemption ? Oui Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Effectivement, nous nous interrogeons sur cette opération. Nous relevons le coût élevé de l'opération de préemption que nous découvrons, réalisé pour un montant de 4 849 000 euros, correspondant à un prix d'acquisition sur la base de 6000 euros du m² occupé. Compte tenu de la situation actuelle du marché, qu'est-ce que signifie un investissement sur de telles bases financées sur des deniers parisiens ?

Sur les 21 logements achetés, 16 sont occupés : quelle est la situation de chacun des occupants ? Combien répondent aux critères d'accès aux logements sociaux ? Pour ceux qui seraient au-dessus de ces critères, a-t-on une information de la durée estimée de leur occupation, tout à fait légitime, de leurs logements avant que ces derniers ne soient effectivement affectés à des personnes en attente de logement social ?

Concernant les droits de réservation, nous ne disposons d'aucune information sur l'affectation des futurs logements sociaux par catégorie (PLA-I, PLUS, PLS) et par réservataire (Préfecture de police et Ville de Paris).

Si nous ne nous opposons évidemment pas à la création de logements sociaux, nous sommes réservés sur ce type d'opération d'un coût élevé, aux retombées sociales mal définies et qui fige pour une durée imprécise, et qui peut être très longue, des ensembles immobiliers,

réduisant de facto l'offre de produits aux jeunes familles de classe moyenne qui souhaitent s'installer ou tout simplement demeurer dans le 11^{ème} arrondissement. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce projet. »

M. le Maire : « Merci. Vous avez le mérite de la constance : vous refusez chaque opération de logements sociaux importante, mais cela vous convient quand il s'agit de deux logements. Nous allons finir par deviner votre seuil de tolérance à partir duquel les logements deviennent insupportables. M. Bastien RECHER va répondre. »

M. RECHER : « Concernant l'utilisation des deniers publics, nous considérons que c'est le bon outil et la bonne adéquation car dans un arrondissement comme le nôtre, on n'y arriverait pas sans préemption. Comme on souhaite atteindre notre objectif, on le fera. »

Sur la question de l'éviction, je vous avais déjà répondu lors de la précédente délibération : il n'y aura pas d'évictions, et je pense qu'on constatera au contraire que les gens vont gagner en loyer.

Enfin, sur la question du conventionnement, on n'en est pas à cette étape. Vous savez que les choses se font progressivement. Actuellement, on en est à l'étape du bail ; il y aura ensuite des discussions avec le bailleur et on verra alors ce que l'on appliquera. Je peux même vous dire que l'on risque d'appliquer la règle des 70% de logements sociaux et très sociaux, si cela peut vous rassurer, ou pas. »

M. le Maire : « J'ajouterai qu'on entend cet argument de la part de l'opposition depuis longtemps : « Attention si vous êtes conventionnés, la Ville ou les bailleurs sociaux vont vous mettre à la rue, vont vous faire des loyers insupportables, etc. ». Depuis le premier mandat de M. Bertrand DELANOË, depuis treize ans que la Ville de Paris conduit cette politique qui est passée notamment par de la préemption, nous avons un peu de recul. Chacun peut constater que les engagements pris ont toujours été tenus. S'il y avait eu le moindre dérapage sur cet engagement, à savoir de maintenir les occupants dans les lieux, dans des conditions au moins aussi favorables à celles qu'ils connaissent, on en aurait entendu parler. Je pense, et j'espère, que cela fait partie des arguments qui pourront être un jour remis au placard. »

C'est aussi une forme de mixité que d'avoir des immeubles qui accueillent des familles qui sont arrivées là, par accession normale dans le secteur privé, qui se retrouvent dans un immeuble où il y a à la fois du logement social occupé par des demandeurs de logements sociaux, par des gens du parc privé, etc. C'est la mixité vivante des immeubles, et de beaucoup d'immeubles du 11^{ème} arrondissement aujourd'hui. Je ne vois pas de dysfonctionnement majeur à cette pratique, nous allons donc la poursuivre. Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite prendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je n'ai absolument pas dit que j'étais inquiète pour les locataires qui sont actuellement dans les lieux. Ce sur quoi je m'interroge, c'est sur la durée de l'immobilisation d'un capital avant que les locaux soient effectivement libérés pour des personnes qui sont en attente de logements sociaux. Lorsqu'on achète des appartements occupés sur la base de 6000 euros le mètre carré, on est en droit de se poser la question sur le retour sur investissement. Je n'ai pas du tout d'inquiétude sur les locataires existants, bien évidemment. »

M. le Maire : « S'agissant des locataires en place et de l'immobilisation du capital ainsi faite, effectivement c'est de l'argent qui est immobilisé par la Ville. Le montant de la transaction est fixé par les domaines ou par le juge si c'est contesté par les parties engagées dans cette procédure. En l'occurrence, c'est un prix juste qui est fixé, et qui est en général plutôt en-dessous du marché. 6000 euros du mètre carré dans le 11^{ème} est plutôt un prix en-dessous du marché aujourd'hui. »

Concernant l'immobilisation du capital, quelle meilleure illustration de la défense des classes moyennes, car ce sont des personnes qui sont aujourd'hui locataires à Paris ; elles ont pu, il y a peut-être parfois très longtemps, entrer dans un logement en location. Nous savons très bien que si une personne ou un foyer est dans un logement depuis vingt ans, et qu'elle doit quitter son logement pour en reprendre un aux conditions du marché d'aujourd'hui, beaucoup de ces couples, qui sont de classe moyenne, ne pourraient pas retrouver un logement à Paris. Le fait que nous acquérons et que nous conventionnions ces immeubles est une garantie sur l'avenir pour ces personnes. Seulement une partie du capital est immobilisée pendant le temps qu'ils resteront dans ce logement, et je le vis très bien car cela permet une vraie mixité de toutes les classes, y compris moyennes, qui sont ainsi protégées par notre politique à Paris.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? Les élus de l'opposition. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DLH 1309 Protocole transactionnel relatif à l'éviction commerciale de la SARL NEUFNEUF de l'immeuble communal 82/84 Bd Voltaire (11^e).

2014 DLH 1311 Protocole transactionnel relatif à l'éviction commerciale de la SARL Groupe SF Fashion de l'immeuble communal 82/84 Bd Voltaire (11^e).

M. le Maire : « Les deux délibérations suivantes sont similaires, relatives au 82/84 boulevard Voltaire et à l'éviction de deux grossistes textiles. M. Patrick BLOCHE va rapporter. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Ces deux délibérations qui en fait n'en sont qu'une, sont une bonne nouvelle puisqu'au moment même où le garage Mercedes vient d'inaugurer ses nouveaux locaux rue de Bercy dans le 12^{ème} arrondissement, les deux délibérations nous proposent d'autoriser la Maire de Paris à signer deux protocoles transactionnels permettant l'éviction commerciale des deux commerces se trouvant de chaque côté de ce garage Mercedes, actuellement occupés par des grossistes textiles avec une échéance au 31 mars prochain. Ces deux délibérations signifient que l'opération Truillot est une opération qui se poursuit à un bon rythme bien soutenu avec une belle vigilance de la Mairie de Paris et de la Mairie du 11^{ème} arrondissement. Vous avez compris qu'en votant ces deux délibérations, cela signifie que la Ville de Paris va récupérer ces locaux dont elle est propriétaire, comme elle va récupérer le garage Mercedes qui va déménager incessamment. A partir de là, étant totalement propriétaire du bâti donnant sur le boulevard Voltaire, ces locaux n'étant plus occupés, nous pourrions envisager la démolition dans le calendrier qui vous a été présenté, et à ce moment-là nous aurons une idée plus précise de cette coulée verte qui va marquer historiquement l'urbanisme du 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est effectivement une bonne nouvelle. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Les deux projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

URBANISME

2014 DU 1149 Vente à la SCA Foncière HABITAT ET HUMANISME d'un lot de copropriété 104 ter A boulevard Voltaire / 3 à 5 et 4 à 8 impasse Popincourt (11^e).

M. le Maire : « Nous passons à la dernière délibération que M. Bastien RECHER va rapporter, sur la vente d'une copropriété impasse Popincourt. »

M. RECHER : « La Ville de Paris va vendre à Habitat et Humanisme, qui a la particularité d'être spécialisé dans l'insertion, et les PLA-I peuvent servir à accueillir des familles en insertion. Il s'agit ici de vendre pour un prix très modeste un appartement qui permettra d'accueillir des publics en phase de resocialisation par le logement, avant d'être pérennisées dans des logements une fois que la question du travail a été stabilisée. Ce sont donc des logements passerelles très importants. Nous faisons ça aussi avec l'association Aurore dans le 11^{ème} arrondissement : nous avons inauguré en début de mandature des appartements à côté de la rue Fontaine au Roi. Il est absolument nécessaire dans le parcours logement d'avoir ce type de logement à disponibilité pour les associations et aussi pour l'ensemble des bailleurs. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET DEPLACEMENT

2014 DVD 1115 Modalités du stationnement payant de surface : régimes applicables dans les voies de la capitale

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET, ensuite M. Florent HUBERT vont rapporter ce projet. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant l'évolution des modalités de stationnement payant en voirie, une évolution qui s'inscrit dans une politique globale d'évolution des mobilités et de gestion de l'espace public. Il y a donc du sens, par rapport à nos deux délégations, à ce que nous rapportions sur cette délibération. Pour qu'on sache bien de quoi on parle, je voudrais faire trois préalables :

1. Il s'agit d'une première étape qui sera mise en place dès 2015. Il y aura une deuxième étape importante en 2016 avec la dépenalisation du stationnement payant, qui permettra aux collectivités de fixer notamment le tarif des amendes.
2. La première étape concerne le stationnement en voirie. Il est important de rappeler qu'il ne concerne que 18% de l'offre de stationnement, totalisant 800 000 places à Paris :
 - 63% de ces places sont dans des immeubles privés (510 000 places),
 - 10% dans les garages commerciaux (80 000 places),
 - un peu moins de 9% dans des parcs publics de stationnement (70 000 places),
 - uniquement 142 000 places en voirie (7482 places dans le 11^{ème} arrondissement).Donc il représente la partie émergée de l'iceberg en matière de stationnement automobile.
3. Le troisième préalable est que cette délibération ne concerne pas le stationnement des professionnels, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, il concerne le stationnement des particuliers.

Evolutions des modalités :

- Evolution de la plage horaire et calendaire du stationnement payant, qui sera étendu jusqu'à 20 h au lieu de 19h. Ce stationnement payant sera étendu jusqu'au mois d'août.
- Evolution du stationnement rotatif, ou stationnement « visiteurs », qui est très important en matière de fluidification du stationnement : une simplification sera effectuée avec un passage de 3 zones à 2 zones à Paris, qui seront alignées sur les arrondissements (sur le schéma précédent, des arrondissements comme le 12^{ème} étaient à cheval sur deux zones).
- Ces deux zones auront deux tarifs : pour la zone 1 (du 1^{er} au 11^{ème} arrondissement), le tarif sera à 4 €/ heure au lieu des 3,60 €/ heure ; pour la zone 2 (du 12^{ème} au 20^{ème} arrondissement), il sera de 2,40 €/ heure.
- Evolution du régime de stationnement résidentiel : passage du tarif de stationnement à 1,50€/jour au lieu de 0,65€/jour, ou 9€ pour 7 jours ouvrés consécutifs au lieu de 3,25€. La carte de stationnement est à 45 € pour an et 90 € pour 3 ans.
Cette évolution s'accompagne également de la mise en place de tarifs préférentiels (décote de 20 à 30%) dans les parkings concédés de la Ville de Paris, de façon à inciter les résidents et les personnes se servant peu de leur voiture à utiliser les parkings souterrains.

La gratuité est maintenue pour les véhicules de personnes en situation de handicap, et pour les véhicules électriques afin d'inciter la transition vers ce type de véhicule.

C'est une évolution, une modernisation qui s'inscrit dans les objectifs de la politique de déplacement de la Ville de Paris. Elle permettra de fluidifier le stationnement « visiteurs ». Il faut savoir que la recherche de stationnement génère un trafic supplémentaire de 5 à 10% à Paris, ce qui signifie qu'un véhicule sur dix est simplement en train de chercher une place. Elle permettra aussi d'encourager les gens à utiliser le stationnement souterrain pour libérer de la place en voirie, et d'accompagner la transition vers les modes de transports alternatifs. Dans les usages parisiens, depuis 2001, il y a déjà une baisse de 35% de déplacements en voiture, 25% en moins de volume de circulation, et une augmentation des trajets en vélo et des usages tels qu'Autolib, Vélib, autopartage, covoiturage. Ce projet rentre tout à fait dans cette logique d'évolution des usages. Je laisse la parole à M. Florent HUBERT pour compléter. »

M. HUBERT : « Merci M. JAPHET. Je voulais juste insister sur le fait que cette réforme de la tarification du stationnement à Paris est une des composantes de notre politique ambitieuse pour l'espace public dans la capitale, et je pense que cela mérite d'être souligné. On part du

constat, je pense partagé par tous, que l'espace est rare à Paris, et on peut tous constater que l'on a encore une part importante de cet espace rare qui est consacré à du stationnement dans notre espace public. C'est un héritage historique qui remonte à loin. Mais nous, la majorité qui est arrivée aux commandes de la Ville en 2001, nous avons participé de cet état de fait, notamment en baissant drastiquement les tarifs de stationnement pour permettre aux petits utilisateurs de leur véhicule de les laisser stationner. On a atteint un niveau de tarif qui était extrêmement faible, et je tiens à souligner qu'à l'issue de cette réforme, les tarifs de stationnement resteront inférieurs dans leur grande majorité du territoire parisien à ceux pratiqués avant 2001.

Cette politique a porté ses fruits car, comme l'a souligné M. JAPHET, on a constaté la baisse de la circulation automobile dans les rues de Paris. Néanmoins, on constate aujourd'hui qu'il faut passer une nouvelle étape dans cette politique, et notamment parce qu'il nous semble absurde qu'on ait une grande partie des véhicules stationnés dans les voies publiques qui ne sont pas utilisés, ou parfois une ou deux fois par semaine au grand maximum, alors que de nombreuses places sont vides dans les parkings souterrains de la ville. C'est pour cette raison que nous entamons cette politique de convergence tarifaire : donc nous pratiquons une revalorisation sur les tarifs du stationnement de surface, et nous allons engager une politique de tarification attractive dans le stationnement souterrain avec l'objectif de réduire l'écart que nous constatons aujourd'hui, et de libérer de l'espace dans les voies publiques parisiennes.

Je tiens à vous dire que nous saurons bien quoi faire de cet espace libéré, notamment car nous avons besoin de développer du stationnement alternatif pour les vélos et les deux-roues motorisés (nous avons d'ailleurs adopté à l'unanimité un vœu sur la création de 25 000 places, nous avons donc besoin de libérer cet espace), et aussi pour assurer une plus grande sécurité dans la circulation. En tant que responsable de l'espace public, je tiens à vous dire que, dans l'arrondissement, nous allons essayer de généraliser avant chaque intersection un stationnement pour des véhicules deux-roues, motorisés ou non, car cela permet d'assurer une plus grande visibilité sur l'intersection, et donc une plus grande sécurité pour les piétons et les véhicules s'engageant dans cette intersection. Cela participe aussi à la fluidification, comme souligné par M. JAPHET.

Sur l'ensemble de ces éléments de rééquilibrage de l'espace public que je tenais à souligner, je tiens à vous dire qu'au moment où vous allez vous prononcer sur cette délibération importante, il est important d'avoir un fait en tête : 70% des habitants de cet arrondissement n'ont pas de voiture. Ce fait détermine fortement la vision de l'intérêt général que nous portons dans notre politique de rééquilibrage de l'espace public. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il une demande d'intervention ? Oui, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souscrit entièrement aux propos de notre collègue M. Florent HUBERT. Nous sommes bien sûr favorables à cette délibération qui va dans le bon sens. Comme il l'a indiqué, l'espace libre est un bien rare et précieux, surtout lorsqu'on connaît le prix au mètre carré dans notre capitale. Nous sommes souvent surpris, voire choqués lorsqu'on tombe sur des photographies anciennes de places totalement vampirisées et transformées en parkings dans nos villes dans les années 70. Heureusement aujourd'hui, la plupart de ces places ont été libérées et réaménagées, mais nous sommes toujours surpris de voir l'omniprésence automobile. Je pense que dans 10 ou 15 ans, quand les futures générations verront les

photographies de nos rues actuelles, elles seront très surprises de voir comment elles étaient encore encombrées par des alignements de voitures de chaque côté, avec des trottoirs réduits à la portion congrue et une chaussée surdéveloppée dédiée aux véhicules.

En France, nous avons eu un certain retard en matière de réaménagement et de reconquête de l'espace public, notamment par rapport aux pays du nord, la Suisse ou l'Italie. Nous sommes en train de reconquérir les centres villes, et dès lors que l'espace public est aménagé, on voit bien que cet espace est rendu aux piétons, aux circulations douces. C'est le cas dans le quartier de Montorgueil, sur la place de République et sur les voies sur berges : le public se réapproprie l'espace public, qui est créateur de plaisir et de développement économique. La modification des tarifs de stationnement vise à augmenter les rotations, à inciter davantage le stationnement en sous-sol, à libérer l'espace, à augmenter les recettes de la Ville, et à développer des modes de déplacement moins polluants.

En matière de stationnement, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants déposera plusieurs vœux au Conseil de Paris, notamment pour demander une dématérialisation de la carte de stationnement (techniquement possible aujourd'hui) à l'horizon de trois ans afin de simplifier la démarche pour l'usager et d'en réduire le coût, tant pour l'administration que pour l'usager.

De nombreux organismes sociaux disposent de parkings, notamment souterrains : nous demanderons un système plus incitatif en termes tarifaires, pour développer l'usage de ces parcs de stationnement dans les grands ensembles sociaux, destiné aux résidents, avec un tarif réduit de 30% pour les locataires et de 20% pour les résidents de ces ensembles (par exemple, Paris Habitat accorde une remise de 15% pour les locataires et de 10% pour les résidents du quartier). On peut aller au-delà et être plus ambitieux pour libérer davantage d'espace public.

Nous proposerons également une prime à la casse pour les propriétaires de véhicules anciens et polluants. Elle consisterait en une prise en charge par la Ville d'un abonnement Autolib, modulé selon l'ancienneté du véhicule, d'une durée maximale de cinq ans.

Enfin, nous appelons à la possibilité que l'espace public et le stationnement bénéficient aussi au développement commercial, au développement économique local et de nos quartier. Nous appelons à la possibilité, pour les commerces de proximité, de pouvoir louer des places de stationnement situés devant leur commerce à des tarifs et des durées spécifiques, en vue d'y installer des terrasses ou des étalages, avec une ligne de mobilier déterminée par la Ville. Cela a été fait avec succès à Lyon, à Nantes, de nombreuses villes d'Allemagne ou des Pays-Bas. C'est donc possible, c'est bon pour le commerce, pour l'animation de rue, pour les finances de la Ville : ce serait une mesure « gagnant-gagnant » qui profiterait à tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Eric GARANDEAU souhaite intervenir. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Cela ne vous surprendra pas, l'opposition votera contre cette délibération pour un grand nombre de raisons. On observe mois après mois qu'il y a une politique très dispendieuse pratiquée par la municipalité, au niveau de la Ville de Paris, de chaque arrondissement, et du 11^{ème} en particulier : multiplication de subventions, de préemptions, d'achats, de réhabilitations, réhabilitations très coûteuses on l'a encore vu ce soir. Et évidemment, sur qui retombent les conséquences de ces choix dispendieux et parfois hasardeux ? C'est évidemment le contribuable parisien, et le contribuable de cet arrondissement puisque, vous avez beau dire que tout le monde n'a pas de voiture, je ne pense

pas que l'on puisse se satisfaire de vouloir que finalement tout le monde soit pauvre, habite dans un logement social et n'ait pas de voiture, surtout quand on voit que la politique de transport en commun est totalement inadaptée. Donc on ne peut pas se satisfaire du fait qu'il y ait une proposition de hausse massive et généralisée des tarifs de stationnement, c'est totalement contraire à des engagements électoraux, mais on sait ce que ça vaut quand ils sont pratiqués par ce camp politique. D'ailleurs on est très loin des 50% d'augmentation évoqués avant l'été, on en est plutôt à 100% voire 200% d'augmentation des tarifs. On a déjà vu comment les commerçants avaient du mal à trouver des places pour leurs livraisons. Si on résume l'ensemble de ces hausses, le Parisien ou le commerçant déboursa au total plus de 500 euros par an pour son stationnement contre 169 euros aujourd'hui, d'après nos calculs, tout cela étant applicable au 1^{er} janvier.

Je voudrais évoquer d'autres arguments ; M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF parlait d'esthétique des places, et je ne peux que le rejoindre sur le sujet. Personne ne peut se satisfaire des places encombrées de voitures en ville ; c'est pourquoi nous préconisons les parkings souterrains qui permettent de concilier les avantages du parking sans avoir l'inconvénient de la vue des voitures sur les places des villes. Par ailleurs, les voitures se déplacent, et ce qui nous sidère, et parfois nous désespère, est de voir l'enlaidissement considérable de la voirie, de ces trottoirs encombrés de barrières, de plots, de potelets qui nuisent considérablement à l'esthétique de cette ville.

Il y a la question plus grave de la pollution : on compte plus de 1000 morts par an à Paris liées aux particules fines. On aimerait que la préoccupation environnementale soit mieux prise en compte ; plutôt que d'augmenter les tarifs sur les autocars polluants, nous préférierions tout simplement qu'ils soient interdits, tout comme les bus diesel y compris ceux que la Ville laisse encore circuler ou qu'elle achète, pour le plus grand déplaisir des poumons des cyclistes et des piétons parisiens.

L'impact budgétaire d'une aussi forte hausse est très incertain : quand on augmente les tarifs d'une façon très élevée, il n'est absolument pas sûr que la conséquence soit d'engranger davantage de recettes, ça peut être même parfois le contraire. Il nous semble qu'il serait beaucoup plus opportun de renforcer les transports en commun, d'élargir les horaires des métros, de renforcer l'offre de bus en soirée et de libéraliser l'activité des taxis. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Pierre JAPHET va apporter des éléments de réponse. »

M. JAPHET : « Je ne sais pas comment vous avez fait les calculs, mais mon calcul de l'augmentation du tarif pour le 11^{ème} arrondissement conclut à 66% d'augmentation, et non 100 ou 200% comme vous l'avez indiqué.

Tout ce que vous avez dit sur la pollution, sur le développement des transports en commun et sur la sortie du diesel est prévu pendant cette mandature. Nous parlons ce soir du stationnement ; c'est un des volets d'une politique globale et c'est un volet qui est cohérent par rapport à cette politique globale. Vous avez raison, il faut lutter contre la pollution, développer l'offre de transports en commun et l'offre de mobilité, qui est déjà importante à Paris et qui a permis cette évolution des usages que l'on constate aujourd'hui. A cette occasion, et puisque le plan d'investissement pour la mandature a été présenté ce matin, je voudrais saluer un montant d'investissement inédit sur le Plan vélo de 100 millions d'euros. C'est un montant absolument

exceptionnel qui nous met sur la route de 15% de part modale pour le vélo à Paris, ce qui nous permettra de rejoindre les grandes capitales européennes du vélo, et on peut tous s'en féliciter. Merci »

M. le Maire : « Merci. Nul doute que ce débat se poursuivra au prochain Conseil de Paris, s'agissant plus d'un débat parisien plutôt qu'un débat concernant spécifiquement le 11^{ème} arrondissement. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? Les élus de l'opposition. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DVD 1129 Levés et contrôle des plans de voirie. Marchés de prestations

M. HUBERT: « C'est une délibération éminemment technique de renouvellement des marchés permettant aux services municipaux d'accomplir leur mission d'établir et de mettre à jour des cartes de la voiries et des sous-sols. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2014 DEVE 1104 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) sur le site de Bercy, 177 rue de Bercy (12^e)

M. le Maire : « M. Jean-François MARTINS, puis Mme Joëlle MOREL vont rapporter ce projet de délibération. »

M. MARTINS : « C'est une délibération assez technique, et surprenante puisque la rénovation de la CPCU s'effectue dans le 12^{ème} arrondissement, mais le 11^{ème} étant situé dans les 3000 mètres autour de la rénovation de l'installation du chauffage urbain, nous sommes appelés à donner notre avis sur l'autorisation et l'avis émis par les services de la Ville sur ce renouvellement.

Je sais que vous êtes tous soucieux de la qualité environnementale de nos actions ; sachez qu'il s'agit de transformer une centrale CPCU qui fonctionnait au fioul, rue de Bercy, en une centrale CPCU qui fonctionnera désormais au gaz naturel et au biocombustible, l'ester méthylique d'acide gras. La Ville de Paris a émis son avis sur un certain nombre des conséquences de ce changement sur place (en l'état, la localisation ne change pas l'impact sur la qualité des sols, de l'air, de l'eau) et émet un avis favorable, à une exception, le rejet de l'eau

sur le côté impair de la rue de Bercy, qui lui permettra de contrôler la qualité de l'eau qui sortira de l'installation. »

Mme MOREL : « Je n'ai rien à ajouter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DEVE 1107 Occupation précaire du Pavillon à la Clef (11^e) par le planning familial. Convention de mise à disposition

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL va présenter le projet relatif au Pavillon à la Clef. »

Mme MOREL : « La Ville de Paris est propriétaire au 19 bis rue de l'Orillon, d'un bâtiment dénommé «Le Pavillon à la Clef », situé dans un jardin public, le square Jules Verne. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris occupe le premier et second étage de ce pavillon. L'association « Sur le pont des échanges, le monde change » a informé la Ville de Paris de son intention de résilier la convention, qui est donc résiliée depuis le 28 novembre 2014. Les locaux étant à nouveau vacants, et en attendant un nouvel occupant, l'association « Le Planning Familial » a sollicité l'autorisation de s'y installer temporairement. Les locaux du planning seront en travaux pour plusieurs mois. La Ville de Paris accepte de mettre à la disposition de l'association, de manière précaire et révocable, une partie du rez-de-chaussée du Pavillon à la Clef. La convention aura une durée de 6 mois maximum. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. C'est un projet enthousiasmant et fédérateur qui est temporaire. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FINANCES ET ACHATS

2014 DFA 57 Modalités de tarification de certains services publics parisiens

M. le Maire : « Nous allons poursuivre avec des délibérations relatives à des modifications de tarification concernant des services publics parisiens. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « En 2010, l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire et la définition d'une grille de quotients familiaux commune à l'ensemble des arrondissements avait constitué une avancée majeure dans la modernisation de la tarification des services publics parisiens.

D'autres services se sont progressivement adossés à ce dispositif qui avait permis de favoriser l'égalité de traitement entre les familles et avait renforcé la justice sociale, car le quotient familial tient compte à la fois des ressources et de la composition des familles.

Néanmoins, compte tenu de la grille définie, il apparaissait que le taux d'effort des familles n'était pas suffisamment pris en compte, et qu'un manque de progressivité était visible dans une partie de la grille. C'est pourquoi nous vous proposons de créer deux tranches de quotient familial supplémentaires, les tranches 9 et 10 qui compléteront la tranche 8, pour des revenus supérieurs à 2500 euros jusqu'à 5000 euros par mois. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Après avoir harmonisé les tarifs de la restauration scolaire dans les vingt arrondissements sur la base d'une grille de coefficients familiaux unique, et étendu progressivement le dispositif à d'autres services, il est proposé aujourd'hui de créer deux tarifs supplémentaires. Le projet de délibération explique que la grille actuelle serait imparfaite dans la mesure où les tarifs n'augmentent pas au-delà d'un quotient familial de 2500 euros. Concernant la restauration scolaire, cela a pour effet de créer un tarif à 6 euros et à 7 euros le repas pour les catégories 9 et 10, les autres tarifs n'étant pas modifiés.

La création des tarifs 9 et 10 permettrait d'affiner les différentes tarifications des services municipaux pour davantage de justice sociale. Or, 30% des familles parisiennes, 25% des familles dans le 11^{ème}, relèvent actuellement du tarif 8. Sous des apparences de plus grande justice sociale, il serait plus honnête de dire que l'exécutif parisien espère avant tout profiter de la manne financière que représentent ces familles, estimant à près de 6 millions d'euros les gains attendus par cette réforme. Or force est de constater que les familles visées par cette réforme sont celles qui subissent les plus fortes hausses fiscales et sont celles qui ont déjà les plus fortes hausses tarifaires. Ces familles, qui sont les plus contributives en matière de recettes fiscales, sont de plus en plus discriminées en termes de redistribution.

Ces choix politiques, consistant à pénaliser systématiquement les classes moyennes, risquent d'aboutir tout simplement à l'inverse de l'objectif recherché. En mettant en place des tarifs qui deviennent dissuasifs, on risque de voir ces familles retirer leurs enfants de la cantine ou se détourner de certains services publics parisiens ; or ce sont eux qui concourent largement à l'équilibre financier. Rappelons que les usagers assurent 50% du financement de la restauration scolaire. Par ailleurs, comment peut-on justifier auprès des usagers qu'ils acquittent une participation plus élevée que le coût réel du service rendu ?

Pour ces raisons, nous voterons contre la création de ces deux niveaux supplémentaires. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je vous remercie Mme SPINNEWEBER d'avoir répondu à la question que j'avais posée à M. Christian SAINT-ETIENNE. J'essayais de comprendre ce qu'il définissait par « classe moyenne », et j'ai compris, il s'agit de la bourgeoisie. Avez-vous les niveaux de revenus ? 5000 euros par mois et 10 000 euros pour un couple, c'est énorme Mme SPINNEWEBER. Ces gens peuvent et doivent payer. Vous vous y opposez car vous défendez exclusivement les intérêts de la bourgeoisie parisienne, et on comprend mieux pourquoi vous

vous opposez au logement social : en fait, vous défendez les biens des propriétaires qui ne veulent pas être préemptés en-dessous du marché, qui ne veulent pas voir du logement social à côté de leurs immeubles parce qu'ils auraient peur qu'ils perdent de la valeur. Vous défendez les intérêts de la bourgeoisie. Dites-le clairement afin que nous ayons un débat simple. Nous, nous défendons les intérêts de tous les autres, ceux de la majorité. »

M. le Maire : « Bien, la lutte des classes s'invite au Conseil d'arrondissement ! Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite reprendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je pense que nous ne serons jamais d'accord sur la notion de classe moyenne, qui est une notion difficile à appréhender effectivement. Je ne peux pas vous laisser dire que nous favorisons la bourgeoisie ; d'ailleurs, je ne sais pas ce que cela veut dire non plus. Simplement, sur ce quoi j'attire l'attention, c'est qu'à partir du moment où des tarifs deviennent dissuasifs, on aboutit à l'inverse du résultat recherché, et on joue complètement contre la mixité. C'est tout ce que je voulais dire dans ce choix qui me paraît dangereux. »

M. le Maire : « Je vais redonner la parole à M. Luc LEBON pour des éléments de réponse. »

M. LEBON : « Je vais partager le constat de M. Adrien TIBERTI. De quoi parle-t-on ? Si on considère un couple avec deux enfants, la neuvième tranche tarifaire concerne des gens gagnant plus de 10 000 euros par mois et la dernière tranche, plus de 15 000 euros par mois. Donc on peut en demander un peu plus à ces familles, ce n'est pas les écraser.

Il est dommage que, de fil en aiguille, vous vous caricaturiez un peu pendant ce Conseil : vous n'êtes pas contre le logement social mais à chaque fois qu'il y a un projet ambitieux, vous trouvez que ce n'est pas adapté, ce n'est pas le bon endroit, etc. Vous êtes un peu revenus dans la caricature du tout-voiture, et là vous vous caricaturez une fois de plus et c'est dommage. »

M. le Maire : « Pour que tout le monde comprenne bien les chiffres évoqués, je précise que la tranche 9 est celle des quotients familiaux compris entre 3333 € et 5000 €, et la tranche 10 celle des revenus supérieurs à 5000 €. M. Christian SAINT-ETIENNE demande la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « Comme l'a dit ma collègue Mme Nicole SPINNEWEBER, ça va *in fine* jouer contre la mixité parce qu'au prix auquel on va facturer les parents ayant les moyens, ils ne mettront pas leurs enfants à la cantine. Donc il y aura une réduction de la mixité sociale, ce qui n'est pas une démarche intelligente. De plus, il y aura une baisse des recettes de la cantine.

Le deuxième point est encore plus important : en démocratie, la question de la redistribution des revenus revient au Parlement. Je rappelle que le Parlement anglais, qui est le premier Parlement, a été créé pour donner aux représentants du peuple le droit de voter l'impôt. Il n'appartient pas au niveau local de faire de la redistribution, mais c'est au niveau national par l'impôt sur les revenus. Cette politique se retournera contre vous car elle est contraire aux intérêts du pays et aux intérêts de la population parisienne. »

M. le Maire : « L'heure avançant, les propos, de tous les partis, enflent et deviennent peut-être un peu moins mesurés qu'en début de séance. Je voudrais juste rappeler le montant des tarifs qui sont en jeu : le prix du repas pour la tranche 9 sera de 6 € et de 7 € pour la tranche 10. Je crois que c'est le prix d'un McDo, si l'on veut comparer avec les habitudes alimentaires de nombre de nos jeunes concitoyens. Je ne pense pas que l'on soit dans une situation totalement

disproportionnée qui fera fuir les familles parisiennes, et les chiffres de l'INSEE nous montrent que ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? L'opposition. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

AFFAIRES CULTURELLES

2014 DAC 1649 Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique

M. le Maire : « Je pense que nous allons avoir un débat analogue sur cette prochaine délibération puisqu'elle concerne la tarification des conservatoires municipaux. La parole est à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Oui, nous allons certainement avoir le même débat puisqu'il s'agit là aussi de la création de deux tranches supérieures. Pour une inscription en musique, le tarif 9 sera à 780 € et le tarif 10 à 1100 €. 1100 €, c'est le coût d'une école de musique privée comme Polynotes avec une offre beaucoup moins importante : pour ce prix, les élèves ont une demi-heure d'instrument, une heure et demi de solfège et une heure d'orchestre.

Je vais aussi vous donner un autre exemple qui me paraît très significatif, sur l'art dramatique : le tarif le plus cher est à 1 300 € ; pour ce prix, les jeunes qui font du théâtre ont environ une vingtaine d'heures de cours par semaine. En comparaison, le très prisé cours Florent coûte 3000 € par an et les élèves n'ont que 9 heures de cours par semaine. Je ne vous parle ici que des tarifs les plus élevés ; pour le reste, il y a également des minorations de 50% pour les jeunes enfants. »

M. le Maire : « La première tranche créée concerne les revenus supérieurs à 10 000 € et la seconde tranche créée concerne les revenus supérieurs à 15 000 €. M. Eric GARANDEAU demande la parole. »

M. GARANDEAU : « Les arguments présentés lors de la précédente délibération valent effectivement pour cette délibération, et ils sont même presque encore plus forts pour celle-ci : d'un côté, on a des élèves qui sont quand même un peu captifs de ces écoles, et ici il est évident que les familles qui ont une certaine exigence pédagogique et qui n'ont pas pu en plus avoir accès à une place en conservatoire (il y a eu plus de 360 000 appels pour 910 places cette année). On voit bien que cette politique de hausse massive des tarifs vise à dissuader les familles d'essayer de s'inscrire dans les conservatoires : d'une part, il n'y a pas de place, et d'autre part, les tarifs égalent voire dépassent fortement les tarifs des écoles privées. Donc selon nous, une double peine s'applique aux familles, celles qui contribuent au financement du service public (je pense que c'est important de ne pas mépriser le contribuable comme je l'entends autour de cette table) et qui sont évincées de ce service public, soit parce qu'il n'y a

pas de place, soit parce que les tarifs des écoles libres sont plus élevés que dans les écoles privées. On est très consternés par cette délibération et nous voterons bien sûr contre. »

Mme DEBIEUVRE : « Je vous l'ai dit lors de ma présentation : j'aurais adoré payer le tarif de 1100 € quand mes enfants étaient au conservatoire ; cela aurait voulu dire que je gagnais 15000€ par mois. Je ne connais personne qui gagne ce salaire. »

M. GARANDEAU : « Nous avons bien compris que le but était de les évincer le plus possible de France, comme ça il n'y aura plus d'impôts ni de finances publiques. On comprend bien d'où vient cette logique. »

M. le Maire : « Vous demandiez tout à l'heure, avec légitimité, qu'il n'y ait pas de procès d'intention à votre égard dans les propos tenu par la majorité, mais cela doit être réciproque. Restons raisonnables : il ne faut pas nous accuser de vouloir évincer nos compatriotes parce qu'ils vont payer quelques centaines d'euros de plus par an pour une place de conservatoire, quand ils gagnent plus de 15 000 € par mois. Il faut garder la mesure de nos propos, mais j'entends votre position de voter contre cette délibération. M. Christian SAINT-ETIENNE demande la parole.»

M. SAINT-ETIENNE : « Nous avons bien compris que c'était un dialogue de sourds, et que ce dialogue ne se résoudra pas par un accord ce soir. Ce que nous disons simplement est que ce n'est pas le rôle des communes de singer et de se substituer au Parlement ; seul le Parlement peut voter des lois sur la redistribution des revenus. Ce n'est pas le rôle des communes. D'ailleurs je pense que si on attaquait devant le Conseil Constitutionnel ou le Conseil d'Etat, et je pense qu'il va falloir le faire car cela pose un problème constitutionnel, vous risqueriez d'être très surpris : au lieu d'avoir 10 tranches, il est plus que probable que le Conseil d'Etat vous ramène à 3 tranches. »

M. le Maire : « Très bien. Les masques tomberont à nouveau : nous défendons le principe que, pour la tranche basse, le coût du repas à la cantine soit inférieur à 1 euro. Si par une procédure juridique, vous faisiez tomber ce principe, chacun serait mis en face de ses propres responsabilités. Mais chacun assume ses propos et ses positions, et c'est ce qui est bien ici. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? L'opposition. Le projet est adopté.»

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

PREVENTION ET PROTECTION

2014 DPP 1062 Subvention (2.500 euros) et convention avec une société coopérative d'intérêt collectif et deux associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances

M. le Maire : « Nous en venons à des subventions à une coopérative d'intérêt collectif et des associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, concernant nos concitoyens les plus défavorisés. La parole est à M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Merci M. le Maire. C'est un dispositif que l'on connaît puisque je l'ai déjà décrit. Il s'agit d'une nouvelle délibération concernant trois organismes dont un est dans le 11^{ème} arrondissement, l'association Savoir Apprendre – Exploradome. La subvention proposée pour cette association est de 750 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET SPORTS

2014 DJS 335 Paris Jeunes Vacances - poursuite de la mise en œuvre du dispositif

M. le Maire : « La parole est à Mme Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Merci. Il s'agit de la poursuite de la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances. Pour rappel, il existe diverses aides permettant le financement de vacances encadrées, mais il y a très peu d'aides sur les vacances pour l'autonomie des jeunes. C'est ce que propose Paris Jeunes Vacances, dispositif créé en 2003 qui a un résultat plutôt positif. Il permet d'accorder 100 ou 200 euros pour un projet de vacances à un jeune de 16 à 30 ans qui voudrait partir seul. Je vous propose donc de renouveler ce dispositif. »

M. le Maire : « Et c'est un dispositif qui a fait ses preuves. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DJS 368 Centres d'animation de la Ville de Paris - Tarifs applicables aux usagers.

M. le Maire : « Est-ce que nous aurons les mêmes débats ? La parole est à Mme Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Nous ne sommes plus dans les conservatoires de musique, ni dans les cantines scolaires, mais dans les centres d'animation de la Ville de Paris. Pour les mêmes raisons qui ont été évoquées, deux tranches supplémentaires vont être créées. Je vous demande donc de voter pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Mêmes raisons, même vote. J'apporterai simplement une petite précision concernant les tarifs : d'une part les tranches 6, 7 et 8 ont déjà vu les tarifs augmenter

de 2 à 10%, d'autre part la suppression de la réduction de 20% est appliquée aux familles pour l'inscription du deuxième enfant. C'est vrai que l'on continue de les pénaliser. »

M. le Maire : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Avant de passer au vote, je voudrais quand même préciser, pour remettre en perspective cette série de délibérations que nous venons d'examiner, que la raison fondamentale de ces propositions est de dégager des marges de financement qui permettent à la Ville d'exprimer sa solidarité quand il s'agit de mettre en œuvre les politiques de logements sociaux, politiques de solidarité, politiques culturelles, etc.

Nous allons voter. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DJS 358 Subvention (1.500 euros) à l'association Tatoosports (20^e)

M. le Maire : « La parole est à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Nous soutenons fortement cette association car sa manière de promouvoir le sport nous plaît particulièrement, notamment dans le quartier Politique de la ville. Cette subvention concerne le projet « Fédérer une équipe de filles ». Je suis extrêmement attachée au sport féminin, notamment dans des quartiers où elles sont un peu éloignées du sport. Il y a notamment une initiation au basket ; les sports collectifs créent souvent cette dynamique de groupe sur plusieurs années et installent une vraie relation entre les joueurs. Le sport permet de développer et d'acquérir du respect, du respect des consignes, du respect de soi et d'autrui, et de la discipline. A travers cette action, l'association recherche la construction d'un esprit d'équipe et de coopération. Cette action a été montée avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, en concertation avec la Mission Politique de la Ville de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération pour un montant de 1500 €. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2014 DASCO 1154 Ecoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux-fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015

M. le Maire : « Nous avons deux délibérations qui vont passer à la pratique par rapport aux débats précédents, avec la fixation des tarifs de la cantine scolaire. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a la parole. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Il s'agit des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015. Le tarif 9 sera appliqué avec le repas à 6 €, et le tarif 10 avec le repas à 7 €. Les autres tarifs seront gelés.

Je voudrais préciser que 30% des familles du 11^{ème} arrondissement payent le tarif 8. Vous entendez régulièrement sans doute des personnes qui sont de classe moyenne ou moyenne supérieure, avec un ou deux enfants, qui trouvent injuste de payer le tarif 8, soit le même montant que les personnes dont les revenus sont supérieurs aux leurs. Donc je pense que c'est un peu de justice sociale qui est rétablie par rapport aux classes moyennes et moyennes supérieures.

30% des familles payent le tarif 8. Nous n'avons pas idée du nombre de personnes qui paieront les tarifs 9 et 10, mais nous avons vu avec M. Christian KLEDOR qu'il y aura une vigilance pour que les personnes s'inscrivent longtemps à l'avance afin d'étudier leur tarif dès le mois de mai/juin, car à défaut elles se retrouvent quelque fois à payer le tarif le plus élevé.

Par rapport aux propos de Mme SPINNEWEBER, je voudrais rajouter qu'effectivement l'utilisateur assure 50% du financement de la restauration scolaire, mais pour les conservatoires, il en assure 14%. »

M. le Maire : « Cela montre que même pour les plus hauts revenus, la solidarité municipale s'exerce au travers du financement du service public. Qui demande la parole ? Personne. Nous passons au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? L'opposition. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DASCO 1171 Caisses des écoles - Modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2015-2017

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Il s'agit de la fixation des modalités d'attribution de la subvention pour la période 2015-2017. Le prix de référence (prix de revient du repas) pour cette période comporte trois groupes :

- groupe 1 (moins de 700 000 repas) : le prix de référence est de 7 €.
- groupe 2 (de 700 000 à 1,7 millions repas) : 6,55 €
- groupe 3 (plus de 1,7 millions repas) : 6,35 €

Ceci explique pourquoi on ne peut pas mettre le repas à plus de 7 € : on ne peut pas légalement faire payer le repas plus cher que le prix de revient.

La Caisse des écoles du 11^{ème} fournit 1 450 000 repas par an.

Le dialogue de gestion est poursuivi par rapport aux produits labellisés issus de l'agriculture biologique. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? La majorité. Les élus de l'opposition s'abstiennent. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DASCO 1202 Caisse des Ecoles (11^e) - Subvention (57.600 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaire

M. le Maire : « Nous passons à une subvention de 57 600 € pour la Caisse des écoles afin de titulariser 24 agents qui sont éligibles à un temps complet.

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2014 DFPE 1420 Avenants de transfert du délégataire de l'exploitation des établissements d'accueil collectif de petite enfance situés 13/15, rue Charrière (11^e), 3 voie J15 (15^e) et 32 rue Godefroy Cavaignac (11^e).

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. C'est la continuation d'une délibération que je vous ai présenté au conseil municipal de novembre : deux établissements d'accueil de la petite enfance du 11^{ème} arrondissement vont passer du délégataire Babilou à l'association Léo Lagrange Ile de France. Mais il se trouve que cette dernière est en train d'être absorbée par Léo Lagrange Nord Ile de France.

Il s'agit de voter un avenant, qui sera identique à celui voté en novembre, simplement en changeant la dénomination de « Léo Lagrange Ile de France » à « Léo Lagrange Nord Ile de France ». La Ville de Paris a dû bien sûr prendre toutes les précautions, notamment juridiques et financières, pour que cela ne change rien au contrat passé, et vérifications faites, la Maire de Paris nous demande de l'autoriser à signer ce nouvel avenant. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit donc du changement technique d'un nom d'association. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES**2014 DDCT 196 Subventions (249.044 euros) à 36 associations et conventions avec 16 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Dernière enveloppe multi-sites**

M. le Maire : « Nous passons à la politique de la Ville avec Mme Isabelle CHARPENTIER et la dernière enveloppe de subventions pour cette année. »

Mme CHARPENTIER : « Ces subventions concernent, pour notre arrondissement :

- La compagnie Has' Art dont le projet est une bibliothèque itinérante. Ses actions ont lieu dans le square Jules Vernes et la rue Fontaine au Roi, dans le but de promouvoir la lecture pour tous. Le montant de la subvention proposée est de 4844 €.
- L'association Raconte-Nous Ton Histoire, qui œuvre dans le foyer Adoma. Elle vise à favoriser l'ouverture de ce foyer sur le quartier Fontaine au Roi en permettant aux résidents une meilleure intégration, en mettant à leur disposition les outils linguistiques et culturels, et de s'épanouir aussi au niveau culturel et faire connaître leurs origines aux habitants du quartier. Le montant de la subvention proposée est de 3000 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DDCT 199 Subventions fonds du Maire (8.100 euros) à la Caisse des Ecoles, à un établissement scolaire et à 2 associations du 11e arrondissement

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA a la parole. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Je vous propose d'attribuer des subventions au titre des fonds du Maire à des organismes à vocation sociale. Je rappelle que les fonds du Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux.

Je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 8.100 € à ces associations :

- 1000 € à l'association « Retour d'Image » qui a pour objet la constitution et la mise en œuvre d'un Centre de Ressources "Cinéma et Handicap".
- 1500 € à l'association « L'Ours Acrobate » dont l'objet est la promotion d'activités culturelles.

- 4100 € à la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement afin qu'elle puisse proposer aux élèves scolarisés une nourriture saine, variée et équilibrée à des tarifs abordables pour tous, ainsi que des voyages stimulant leur éveil et leur soif de découvertes.
- 1500 € au lycée de mode Paul Poiret au titre de participation au financement d'un voyage pédagogique de quelques jours dans la baie de Naples et du Vésuve. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2014 DDEES 1227 Subvention (6.400 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2014 (11^e).

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Merci M. le Maire. Mardi soir, nous étions au lancement des illuminations de ce quartier du 11^{ème} arrondissement. Je voudrais surtout saluer la présidente de l'association, Mme Françoise RENIER-VIQUESNEL, qui tient la plus ancienne quincaillerie de Paris, et dire que ces illuminations vont embellir à la fois la rue Oberkampf, du boulevard Richard Lenoir à l'avenue de la République, mais également les rues adjacentes et particulièrement la rue de la Folie Méricourt.

Par rapport au débat que nous avons eu, la commission sera mise en place en 2015 comme il a été proposé.

Je tiens à remercier cette association qui va amplement mériter ses 6400 €, représentant le tiers de la somme totale. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui est pour ? L'unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS**V11201423 Vœu relatif à la pose d'une plaque mémorielle en souvenir de Stefa SKURNIK et à l'attribution du nom de Stefa SKURNIK à un lieu parisien**

M. le Maire : « Nous avons terminé l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Nous en venons donc aux vœux. Avec l'accord de Mme Martine DEBIEUVRE, je passe la parole à Mme Liliane CAPELLE pour défendre le vœu relatif à la pose d'une plaque en souvenir de Stefa SKURNIK. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire, chers collègues. C'est un vœu auquel je suis très attachée à titre personnel : Stefa SKURNIK était une amie. Son vrai prénom était Rivka, née Lamberger. Sa famille est arrivée en France avant la guerre parce qu'elle était opposée aux oppressions qui se déroulaient en Pologne. Stefa est née le 9 octobre 1917 et elle est décédée le 18 juillet 2014 à Paris, rue de Montreuil.

Elle a toujours occupé une place très importante dans la vie politique, au noble sens du terme. Elle s'est engagée dans la Résistance ; je voudrais rappeler que si on parle de cette rue des Immeubles Industriels comme étant le lieu de la famille LAMBERGER-SKURNIK, c'est aussi là qu'était Marcel RAYMAN.

C'était vraiment une femme extraordinaire. Un jour, en passant sur l'allée Maria Doriath, je me suis dit qu'après il n'y avait plus de nom et que ce serait bien si on pouvait y mettre son nom, d'autant que c'est le quartier de la rue des Immeubles Industriels, de la rue de Montreuil et qu'elle a longtemps vécu au 70 boulevard Voltaire.

On demande aussi à la copropriété du 12 rue des Immeubles Industriels qu'une plaque y soit posée. »

M. le Maire : « Merci pour cette belle initiative. Je forme le vœu que l'on puisse porter unanimement cette proposition. Je ne vois pas de demande de parole, nous allons passer au vote. Qui vote pour ce vœu ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201425 Vœu relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire**Vœu relatif à l'évolution de la carte de l'éducation prioritaire dans le 11^{ème} arrondissement (retiré)**

M. le Maire : « Nous en venons à deux vœux relatifs à la carte de l'éducation prioritaire. Je vous propose d'en débattre de manière conjointe. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va commencer. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Considérant la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République qui a fixé comme objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales ;

Considérant que, pour réduire ces inégalités, il est nécessaire de mettre en place une politique d'éducation prioritaire, définie comme un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et les établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales ;

Considérant que Paris est un territoire qui connaît des inégalités sociales et territoriales, ce qui a justifié, depuis 1982, le classement d'un certain nombre d'écoles et de collèges en éducation prioritaire ;

Considérant la nécessité, reconnue par tous, de réviser la carte de l'éducation prioritaire parisienne, puisque celle-ci ne correspond plus, dans un certain nombre de cas, aux réalités sociales et scolaires ;

Considérant la nécessité du renforcement du lien entre le collège et les écoles ;

Considérant que la préservation ou le renforcement de la mixité sociale tant au niveau des écoles que des collèges est un objectif essentiel partagé à la fois par la Ville et l'Académie de Paris notamment par le biais de la sectorisation scolaire ;

Considérant que la définition de la carte de l'éducation prioritaire est une prérogative et une responsabilité de l'Etat ;

Considérant les discussions qui ont eu lieu entre la Ville, les maires d'arrondissements, et le Rectorat ;

Considérant que la mobilisation de la Ville, des maires d'arrondissements, des parlementaires parisiens ainsi que de la communauté scolaire, s'appuyant sur la réalité de chaque école et de son territoire, ont permis de faire passer de 175 à 214, le nombre d'écoles concernées dans la nouvelle proposition de l'Académie ;

Considérant que cette dernière proposition du Rectorat permet d'aboutir à une cartographie de l'éducation prioritaire plus juste, en phase avec celle de la politique de la Ville, et concentrée sur les quartiers populaires, notamment du nord-est parisien ;

Considérant que le nombre d'écoles proposées au classement en éducation prioritaire est de 214 et que vingt-huit de ces écoles bénéficieront désormais du dispositif REP+, consistant à des moyens REP renforcés ;

Considérant que 29 collèges seront classés en éducation prioritaires, et que 4 de ces collèges bénéficieront du dispositif REP+ ;

Considérant que le 11^{ème} arrondissement est fortement touché par l'évolution de la carte puisque 2 collèges sur 3 quitteraient le dispositif, ainsi que 12 écoles sur 20 ;

Considérant les engagements du Rectorat sur la mise en œuvre de mesures « académiques » pour certaines écoles et certains collèges, non proposés à l'entrée dans le nouveau dispositif, mais nécessitant néanmoins une attention particulière jusqu'à la révision de la carte prévue dans 4 ans ;

Considérant les besoins particuliers du groupe scolaire République, de l'école maternelle Popincourt, des écoles Pihet/Beslay, et plus globalement des collèges Beaumarchais, Voltaire et Alain-Fournier ;

Sur le rapport de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et de M. Adrien TIBERTI,
Sur proposition de M. François VAUGLIN Maire du 11^{ème} arrondissement et des élus de la majorité municipale,

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Qu'un accompagnement particulier soit apporté aux écoles et aux collèges sortant du dispositif, afin de ne pas déstabiliser la communauté éducative et les projets menés au sein de ces établissements au bénéfice des élèves et de leurs familles ;
- Que le Rectorat rende rapidement public la liste et le contenu des mesures académiques devant s'appliquer aux collèges et aux écoles, qui, tout en n'étant pas destinés à entrer dans la carte de l'éducation prioritaire, doivent bénéficier d'une attention particulière et de moyens appropriés. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation exhaustive du vœu, qui a la vertu de vous présenter sa version modifiée par rapport au vœu publié initialement. Nous débattons donc sur cette dernière version. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI qui avait déposé un vœu analogue. »

M. TIBERTI : « Oui, cela a permis la fusion des deux vœux. Les oreilles averties du Conseil d'arrondissement ont remarqué qu'elle a été rendue possible grâce à l'adjonction de deux considérants qui concernent plus particulièrement le 11^{ème} arrondissement. L'arrondissement est particulièrement touché par la réforme de la carte scolaire : 12 écoles sur 20, et 2 collèges sur 3 sortent de la carte de l'éducation prioritaire. Cela s'explique parfois pour de bonnes raisons, notamment des changements sociologiques importants (je ne sais pas si c'est forcément une bonne raison puisque c'est entièrement lié à la spéculation immobilière) : par exemple le collège Anne Frank, c'est 45% de CSP+, il ne s'agit donc plus du collège Anne Frank de 1982.

Le deuxième paragraphe que nous rajoutons par rapport au vœu initial de l'exécutif concerne les cas tangents, ces écoles et ces collèges qui sortent de l'éducation prioritaire alors que leur situation peut paraître fragile du point de vue de leur composition sociologique, des difficultés qui ici font jour quotidiennement. Nous pensons que s'il faut les mettre en avant dans un vœu, c'est pour qu'on soit sûr qu'ils puissent obtenir, sinon le maintien dans l'éducation prioritaire, au moins toute une série de mesures, mesures académiques ou de classement type 4 pour les collèges, qui permettront une réelle prise en compte de la diversité des élèves et des difficultés rencontrées.

Je pense que c'est important car quand on s'intéresse aux enfants du quartier, on peut se dire que, vu le prix de l'immobilier dans l'arrondissement, il y a de plus en plus de classes favorisées. Mais il faut quand même savoir que l'Académie de Paris voit le plus fort taux de scolarisation dans le privé, plus que dans les Académies de Nantes ou de Rennes, bastion historique de l'enseignement catholique. C'est lié à une seule raison : la bourgeoisie parisienne fuit l'enseignement public, et utilise l'enseignement privé pour ne pas à avoir à se mélanger.

En conséquence, nos établissements scolaires publics sont marqués par une sociologie qui n'est pas la même que celle de la population parisienne. Il est donc important de mener une politique de solidarité, et de la maintenir dans un certain nombre d'écoles et de collèges de l'arrondissement, même si elle évolue. C'est le sens du vœu qui nous a rassemblés. L'amendement du vœu initial a donc consisté à rajouter des points précis qui, selon nous, méritent une attention particulière de la part des services rectoraux. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je précise que c'est un vœu qui est proposé par l'ensemble des groupes de la majorité. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « quels que soient les considérants, le vœu appelle simplement à ce que l'on mette en place un accompagnement particulier aux écoles et collèges sortant du dispositif afin de ne pas déstabiliser la communauté éducative. Le plus beau cadeau que nous pouvons faire à cette assemblée, c'est d'être court et nous voterons ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Je précise que la réforme qui va être mise en place est une réforme qui est faite en augmentant les moyens, c'est un point essentiel. Il ne s'agit pas de réduire le périmètre de l'éducation prioritaire pour faire des économies budgétaires ; à l'inverse, il s'agit d'augmenter les moyens et, puisque cela n'a pas été fait depuis plus de trente ans, de les réaffecter en fonction des besoins sociaux aujourd'hui constatés. Le 11^{ème} arrondissement perd beaucoup car l'arrondissement s'est profondément transformé depuis trente ans. Cette réforme propose une justice importante : les écoles qui seront bénéficiaires de l'éducation prioritaire sont celles qui en ont le plus besoin aujourd'hui. Néanmoins il y a des effets de bord, et l'objet de ce vœu est de traiter ces situations qui sont sur le fil du rasoir, comme l'a bien dit M. Adrien TIBERTI.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour le vœu ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201426 Vœu relatif à la pollution visuelle par marquage au sol publicitaire

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF va rapporter ce vœu. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un vœu relatif à la pollution visuelle par marquage au sol publicitaire, qui est une nouvelle technique publicitaire.

Considérant le développement important dans le 11^{ème} de l'affichage commercial et de la publicité à finalité lucrative par marquage au sol, via notamment des « reverse graffitis » ou impressions au pochoir ;

Considérant que nombre de ces marquages au sol ne sont pas effectués à base de craie ou par nettoyage haute pression ;

Considérant que le nettoyage de ce type de publicité commerciale nécessite la mobilisation des services de propreté de la Ville de Paris ainsi que de leurs prestataires et constitue ainsi un coût direct et induit important pour notre collectivité ;

Considérant qu'il n'est pas admissible de faire supporter à la collectivité le coût de campagnes de communication d'entreprises commerciales ;

Considérant que la Ville de Paris a dû effacer 408 000 m² de tags et graffitis pour la seule année 2013 dans l'espace viaire ;

Considérant que la publicité peinte au sol constitue de la publicité irrégulière au Règlement Local de Publicité, des enseignes et pré-enseignes (RLP), adopté par le Conseil de Paris en 2011 ;

Considérant que des grandes marques ont déjà dû supprimer des trottoirs une campagne publicitaire dans le 13^{ème} arrondissement l'an dernier sous la menace de poursuite judiciaire ;

Considérant la saturation de l'espace public par des actions publicitaires et la mobilisation de nombreux élus afin d'y atténuer cette présence ;

Considérant la nécessité que la Ville de Paris demeure vigilante quant au respect et à la qualité de son espace public ;

Sur la proposition du groupe Radical de Gauche-Centre et Indépendants, de M. François VAUGLIN Maire du 11^{ème} et de l'ensemble des élus de la majorité municipale,

Le Conseil du 11^{ème} émet le vœu que la Ville de Paris :

- interdise la pratique consistant à utiliser les trottoirs et les sols parisiens comme support publicitaire ;
- applique le principe de pollueur-payeur et systématise à l'égard des contrevenants commanditaires de campagnes publicitaires par marquage au sol l'imputation des frais d'enlèvement;
- prenne toute initiative permettant de qualifier ces actions comme constitutive d'une infraction.

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci. M. Luc LEBON va vous répondre. »

M. LEBON : « Nous sommes évidemment favorables à cette initiative qui permet d'améliorer la qualité globale de l'espace public et l'entretien au profit de tous. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse synthétique. Nous allons passer au vote. Qui vote pour le vœu ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201427 Vœu relatif à une plus grande sensibilisation aux morts de la rue.

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe écologiste souhaite déposer ce vœu car nous sommes particulièrement interpellés ces derniers temps par les morts de la rue dans le 11^{ème} arrondissement. En 2013, 454 personnes sont mortes dans la rue ; en Ile-de-France, 240 personnes sans abri sont décédées en 2013, soit une hausse de 28%, avec une différence par rapport à la province de l'ordre de + 8%. Malgré le travail important des services de l'Etat et des associations, le nombre de morts augmente : 90 personnes sont mortes à Paris depuis novembre. Je citerai les circonstances des trois derniers décès signalés dans le 11^{ème} arrondissement : le premier est mort le 5 novembre sur le quai du métro à République ; le deuxième, le 12 novembre dans les sanisettes au 33 rue de la Roquette ; et le 24 novembre, un homme de 40 ans est mort d'un arrêt cardiaque au métro Saint Sébastien-Froissart.

Si je dépose ce vœu, c'est parce que je connais un grand nombre de personnes qui ont milité fortement toute leur vie dans le 11^{ème} arrondissement avec les sans-abris et qui les ont aidé. Au nom du travail de toutes ces nombreuses personnes, je propose qu'on organise un temps de recueillement pendant un conseil d'arrondissement. Si vous l'acceptez, cela permettrait d'honorer à la fois les personnes décédées et le travail des associations. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ce vœu important. Ce que propose ce vœu nous semble souhaitable, et nous allons nous organiser pour que, dans un conseil d'arrondissement proche, nous puissions faire une minute de silence en mémoire de ces différentes personnes que vous avez évoquées, en espérant que la liste ne se soit pas allongée d'ici là. Plusieurs personnes ont demandé la parole. Nous commençons avec M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « La gravité du sujet mérite et justifie qu'on y consacre un petit moment. On évalue à environ 3000 les personnes sans logis à Paris. Ce chiffre est à prendre avec d'infinies précautions compte tenu de la difficulté d'organiser un véritable recensement scientifique, et compte tenu aussi de la réalité fluctuante de ces situations. Sur le 11^{ème} arrondissement, on évalue à environ 150 le nombre de personnes sans logis. Là, les précautions doivent encore être augmentées, compte tenu des séjours temporaires des personnes sur le 11^{ème} arrondissement : il arrive que le chiffre de 150 personnes soit dépassé ou qu'il soit inférieur. En revanche, s'agissant de ce qu'on appelle les « points de fixation » (endroits de rassemblement de personnes sans logis) identifiés sur l'arrondissement, on en relève une douzaine.

Il est bien évident que la situation de ces personnes sans logis est porteuse de risque de morbidité accrue, liée à la malnutrition, à l'hygiène de vie dégradée, aux problématiques de dépression psychique, aux problématiques d'alcoolisme. Ce risque de morbidité se traduit malheureusement par un risque de mortalité liée à toutes ces difficultés de suivi sanitaire des personnes, malgré le travail des équipes de maraude des directions de la Ville et des associations, auxquelles il importe de rendre un hommage appuyé.

On peut effectivement dire que c'est une forme de scandale et de honte que, dans notre société en 2014, le droit au logement, qui constitue incontestablement l'un des premiers droits fondamentaux du citoyen, ne soit pas réellement assuré à tous. Un deuxième risque d'expression de honte et de scandale est le risque de s'habituer à ces situations, de les considérer comme une fatalité et comme quelque chose d'inéluctable. C'est ce risque d'indifférence à cette situation qu'exprime le vœu d'Europe Ecologie-Les Verts.

C'est peut-être l'occasion de rappeler les paroles du regretté Stéphane Hessel sur le fait que ces situations relèvent véritablement de l'« Indignez-Vous ! » : indignez-vous que des personnes

meurent dans la rue à Paris parce qu'elles sont sans logis. C'est une indignation qu'il faut partager. Quatre décès sont survenus cette année dans le 11^{ème} arrondissement.

Cependant, il ne faudrait pas que cette situation soit interprétée comme le résultat d'une carence de la municipalité du 11^{ème} arrondissement, et de la municipalité parisienne dans son ensemble, même si évidemment nous sommes tous concernés et interpellés par cette situation. Il convient de préciser qu'Anne HIDALGO, la Maire de Paris, a fait de la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion, la « Grande cause » des prochaines années, et de rappeler le travail quotidien permanent des directions et des services de la Ville, du département de Paris, et aussi de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris qui a mis en place des permanence d'accès aux soins de santé dans ses hôpitaux (on peut mentionner particulièrement l'hôpital Saint-Antoine), permettant de traiter, de venir en aide et de tenter de résoudre les situations de crise des personnes en situation de précarité. Les 18 services d'urgence des hôpitaux parisiens sont ouverts 365 jours par an, 24h/24 pour accueillir au plan sanitaire les personnes en situation de détresse et de précarité. Il convient de souligner aussi l'action des associations, qui organisent des maraudes et des actions d'assistance, qui apportent soutien, aide et réconfort aux personnes à la rue, et qui tentent de les aider à sortir de cette situation.

Pour ce qui est de la Mairie du 11^{ème}, parmi les actions que nous avons engagées cette année il y a :

- la mise en place d'une cellule de veille sociale, qui se réunit une fois par mois et qui suit les situations les plus compliquées de personnes à la rue, qui nous sont remontées par les maraudes ou par la Ville de Paris.
- le projet d'un centre d'accueil de jour, qui est dans le programme d'investissement de la mandature.

Pour conclure, nous rejoignons le vœu du groupe Europe Ecologie-Les Verts sur le devoir d'indignation face à ces situations, et sur la nécessité de consolider et de renforcer les dispositifs d'assistance aux personnes sans logis, notamment en termes de capacité de logement d'urgence. Mais il ne faudrait pas que ceux qui s'impliquent au quotidien se sentent pointés du doigt comme portant une responsabilité dans ces situations. »

M. le Maire : « Merci M. BILIS pour cette réponse pondérée et très utile. Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. C'est le moment d'évoquer ce sujet difficile car le Plan Grand Froid commence ce soir : la Ville de Paris met à disposition des lits dans un certain nombre de gymnases, pour protéger les plus fragiles, ceux qui sont à la rue, situation qui menace leur vie et qui conduit parfois aux situations dramatiques évoquées par Mme Joëlle MOREL et M. Miche BILIS.

De ce point de vue-là, on a évidemment le devoir de s'indigner et, avant tout, le devoir d'agir : chaque soir, près de 30 000 personnes sont prises en charge par le SAMU social à Paris, soit l'équivalent de la ville de Biarritz. C'est dire l'ampleur vertigineuse de la responsabilité de nos actions à mener : avant tout agir pour l'hébergement d'urgence pour les familles à la rue avec de jeunes enfants ; assumer notre charge de grande capitale qui attire le monde entier, qui attire des gens venus chercher à Paris un eldorado et qui arrivent dans des conditions de dénuement les conduisant parfois à se mettre grandement en danger ; aider nos concitoyens qui, dans des accidents de vie, se sont retrouvés face à cette situation.

Nous soutenons très largement la proposition de suivi des dispositifs sociaux, et de la minute de silence proposée par M. le Maire. Mais nous avons un avis un peu plus réservé : on se permettra de ne pas prendre part au vote, sans esprit polémique, parce que la jurisprudence qui ferait d'un vœu une direction éditoriale pour le journal municipal ne nous semble pas une bonne jurisprudence. Il ne faut pas que le conseil d'arrondissement se transforme en comité éditorial ou en comité de rédaction. C'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote. »

M. le Maire : « Vous avez tous remarqué que nous avons créé une rubrique dans le journal, « Ça s'est passé au conseil », pour mettre en valeur nos échanges. Il me semblait donc que cette rubrique pouvait relater le fait qu'une minute de silence aura été organisée. Je souhaite le faire, donc nous le ferons. Moyennant cet engagement, consentez-vous à retirer l'alinéa concerné afin d'avoir un rassemblement unanime sur le vœu ? Oui, merci. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Je voulais intervenir parce que les différents services ont été évoqués, et les seuls services qui ne l'ont pas été, par omission, sont les services de l'Etat. Ils sont très actifs, notamment la BAPSA (brigade d'assistance aux personnes sans-abri) qui exerce une maraude professionnelle et efficace, et qui montre dans cette particularité de la vie de nos concitoyens la permanence de la présence de l'Etat. C'est une chose particulièrement utile car c'est l'organisme qui sait faire agir les autres services de l'Etat : faire appel aux services hospitaliers, trouver les moyens de la prise en charge ou la réintégration d'un certain nombre de ces personnes. Car en effet, il s'agit de personnes, et je sais que nul n'en doute autour de cette table.

Mais au-delà de la caractéristique de ces êtres, d'être des personnes avec une dimension juridique, ils ont aussi une personnalité qui est connue, puisque la plupart des organismes qui tournent dans notre arrondissement connaissent ces personnes par leur nom, leur prénom et un certain nombre de données relatives à leur état civil, à leur histoire, à un certain historique qui se construit progressivement. Je dis cela parce que je ne voudrais pas qu'ici, et ailleurs, on imagine que ces personnes sont des anonymes qui ne seraient connus de personne et dont les identités n'existeraient pas, dont les histoires n'existeraient pas. Ce sont des gens, des individus, des citoyens, nos concitoyens, qui sont connus et reconnus. Et en tant que tel, cette initiative présentée par Europe Ecologie-Les Verts est une excellente chose car cela nous permettra de tous nous rassembler. J'aimerais savoir si on ne pourrait pas réfléchir au fait que le moment de mémoire, pour ceux dont on connaît l'identité, ne pourrait pas inclure l'énoncé de cette identité ? Après tout, s'ils sont dans la rue, ils restent des individus connus qui s'inscrivent dans notre société. »

M. le Maire : « Merci. M. Eric GARANDEAU souhaite intervenir. »

M. GARANDEAU : « Nous nous associons sans états d'âme à ce vœu bien entendu. On ne peut qu'être extrêmement sensible à la question des sans-abris, a fortiori des sans-abris en situation si difficile qu'ils en viennent à décéder. Il y a la question de l'hébergement d'urgence qu'il s'agit de renforcer. Il y a aussi la question des hôpitaux psychiatriques : on sait qu'une grande partie de ces personnes sont aussi en détresse psychique et malheureusement les hôpitaux n'ont pas tous les services qui permettraient de les traiter. J'entendais dire « indignez-vous ! » ; je pense que lorsqu'on est dans la majorité, c'est plutôt le devoir d'action que d'indignation qu'il faut soutenir. Mais la remarque ne parle pas seulement au niveau local : il est évident qu'un pays qui ne crée pas de croissance, et dont le taux de chômage est très élevé, ne peut que favoriser les descentes progressives, puisque l'emploi est le principal vecteur de

sociabilisation. Donc pour nous, ce sujet n'est pas complètement déconnecté de la politique générale ; si on avait une politique plus créatrice d'emplois, et une croissance qui reparte, on éviterait ce type de descente en enfer. Nous avons un marché du travail qui protège beaucoup les *insiders*, par rapport à ceux qui sont exclus. Sans vouloir politiser ce vœu, on peut quand même faire cette remarque générale. Mais en tout cas, nous avons été très sensibles au fait que cette question soit mise sur la table. Nous voterons donc ce vœu. Merci.»

M. le Maire : « Merci pour votre soutien au vœu. Je me permettrai simplement de relativiser avec la nécessité d'une certaine humilité quand on évoque ce sujet : se retrouver dans une exclusion aussi violente que de se retrouver à la rue est un phénomène complexe. Dans un contexte parisien où les services publics, associations, ville, département et Etat jouent tous un rôle essentiel avec la coordination des maraudes, un échange a très régulièrement lieu pour identifier les problèmes. Vous l'avez dit, il y a parfois un nombre assez conséquent de personnes qui restent à la rue, malgré la proposition d'un hébergement et d'une prise en charge. Il y a parfois des problèmes d'ordre psychiatrique qui conduisent à ces situations. Je ne vois guère le rapport entre cet état de fait et la santé économique de notre pays ; même quand elle était florissante, malheureusement il y avait toujours des personnes qui dormaient dans la rue. Néanmoins, je souhaite rester sur des propos qui sont consensuels autour de ce sujet.

Nous allons passer au vote du vœu sans le dernier paragraphe « *Qu'une information dans le journal municipal puissent inciter régulièrement les Parisiens et Parisiennes du 11^{ème} à se joindre aux maraudes bénévoles et au travail des associations qui œuvrent dans ce domaine* ». Un vœu n'a effectivement pas à dicter la politique éditoriale du journal municipal, mais j'ai pris l'engagement que la minute de silence soit relatée dans la rubrique « Ça s'est passé au conseil » ».

M. SAINT-ETIENNE : « Je comprends qu'un journal municipal ne puisse pas inciter ; en revanche, compte tenu de tout ce qui a été dit ce soir, donner des informations sur la façon dont on peut participer à des maraudes, cela pourrait être utile. Il y a des gens qui voudraient le faire et qui ne savent pas où s'adresser. »

M. le Maire : « Cette partie du débat vous aura peut-être échappée, mais je vais mettre ça sur le compte de l'heure tardive. Je le redis ; notre intention est de réaliser le contenu de ce paragraphe, mais pour une raison de principe, nous avons souhaité le retirer du texte du vœu.

Qui est pour le vœu ainsi amendé ? Tout le monde. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201428 Vœu relatif à la transformation de la parcelle du 11 rue des Trois Couronnes en espace de végétalisation temporaire

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Considérant qu'à travers le budget participatif les Parisiens ont montré leur choix prioritaire : plus de végétalisation ;

Considérant que le 11^{ème} est un arrondissement très dense, que les espaces verts ne sont pas assez nombreux (0,6 m²/habitant), et que le nord de l'arrondissement manque tout particulièrement de végétalisation ;

Considérant que l'opération *Du vert près de chez moi* initié par la Ville de Paris rencontre un grand succès dans le 11^{ème} ;

Considérant que le Square Jules Verne, situé rue de l'Orillon (le plus proche de la rue des Trois Couronnes) est le square le plus fréquenté de l'arrondissement ;

Considérant que la parcelle du 11 rue des Trois Couronnes est inutilisée depuis plusieurs dizaines d'années puisque la Ville n'avait pas la maîtrise foncière de la totalité, que les 29 propriétaires, dont certains décédés, ont laissé leur succession non réglée, et qu'il n'existe pas de syndic de copropriété ;

Considérant que cette situation de déshérence du terrain a conduit la Ville à engager une procédure d'abandon manifeste, puis la mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux conformément à l'inscription d'une réserve 100% logements sociaux dans le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la déclaration d'utilité publique de cette opération a été prononcée par arrêté préfectoral en 2014, et que cette parcelle deviendra donc propriété de la Ville, dès lors que cette situation juridique complexe sera réglée (après enquête parcellaire, arrêté de cessibilité puis l'ordonnance d'expropriation) ;

Considérant que la Ville de Paris y construira des logements sociaux ;

Considérant que la réalisation de ces logements nécessitera des études et passation de marchés qui s'étaleront sur plusieurs années ;

Sur proposition de Mme Joëlle MOREL,

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement émet le vœu que la parcelle du 11 rue des Trois Couronnes soit transformée en espace de végétalisation temporaire, lorsque la ville deviendra propriétaire, et avant que les travaux de construction de logements sociaux ne démarrent. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL va apporter sa réponse. »

Mme MOREL : « Je trouve que c'est une très bonne idée ! »

M. le Maire : « Merci pour cet esprit de synthèse. M. Patrick BLOCHE souhaite intervenir. »

M. BLOCHE : « Je voudrais que le vote de ce vœu ne fasse pas oublier qu'une déclaration d'utilité publique a été lancée très récemment par arrêté préfectoral, après que la Mairie du 11^{ème} se soit préoccupée de ce terrain. M. VAUGLIN et moi-même avons été très interpellés par ce terrain sur lequel il ne se passait rien depuis des années. Nous avons donc demandé à la Mairie de Paris de solliciter le Préfet pour qu'il y ait cette déclaration d'utilité publique et qu'il se passe quelque chose sur le terrain.

Le vœu rappelle que c'est une indivision très compliquée, avec des propriétaires dont certains sont décédés ou ne vivent pas en France. La déclaration d'utilité publique va être très longue : faire que la Ville devienne propriétaire d'un bien privé ne peut pas s'improviser ; il faut donner une raison sociale. La raison sociale, c'est le fait que ce soit une opération 100% logements sociaux. Donc je me permets, en suppléant M. Bastien RECHER, de dire que même s'il y aura une végétalisation temporaire, qui ne pourra démarrer évidemment que lorsque la Ville sera propriétaire, il ne faudra pas qu'il y ait à l'arrivée une contestation sur le fait qu'il est bien d'avoir du vert et qu'il ne faut plus construire de logements sociaux, parce qu'on aura une contrainte juridique à ce moment-là. Autant on avait végétalisé le jardin partagé à l'angle de la rue Charles Delescluze et de la rue Trousseau ; il n'y avait pas de déclaration d'utilité publique (DUP), et finalement l'opération projetée étant abandonnée, nous avons toujours un jardin partagé. Autant, sur cette opération, il y a une DUP : il faudra construire des logements sociaux.

Je dis cela parce que je ne voudrais pas que l'on se retrouve, une fois que la Ville sera propriétaire, une fois que ce sera végétalisé, dans une situation où, légitimement, des riverains ou des associations diront « ça fait respirer le quartier, c'est génial, il faut un jardin à cet endroit », et ce ne sera pas le cas, on ne pourra pas faire de jardin à cet endroit-là. Je voulais le préciser, non pas pour que ce soit écrit dans le marbre du compte-rendu de ce conseil d'arrondissement, mais pour qu'on comprenne toute la mesure de ce vœu. Et je ne dis pas ça pour que l'on vote contre, je vais voter pour bien sûr, mais dans le but qu'on vote en responsabilité. »

M. le Maire : « Effectivement, sous des réserves juridiques que vous venez d'évoquer et que les considérants du vœu rappellent. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu relatif à l'adaptation de l'éclairage nocturne des espaces verts à la biodiversité, à la lutte contre la pollution lumineuse et contre les changements climatiques (retiré)

M. le Maire : « Le vœu relatif à l'adaptation de l'éclairage nocturne des espaces verts à la biodiversité, à la lutte contre la pollution lumineuse et contre les changements climatiques a été retiré. »

M. JAPHET : « Je devais rapporter le vœu mais nous avons finalement décidé de le retirer car Mme Célia BLAUEL a annoncé des mesures pour la modernisation de l'éclairage public en cohérence avec le Plan Climat et le Plan Biodiversité, ce qui vidait le vœu de sa substance. Ceci étant, nous agissons sur un certain nombre d'aspects qui étaient un peu annexes dans le vœu, et notamment la participation de l'arrondissement à l'« Earth Hour » et au « Jour de la Nuit ». »

M. le Maire : « On sort un peu de l'ordre du jour, mais l'exécutif va effectivement travailler dans sa propre délégation sur ce dossier, ce qui est une bonne chose. Mais personne n'en doutait. »

V11201429 Vœu relatif à la transformation de bureaux en logements dans le 11^{ème} arrondissement

M. le Maire : « Nous passons donc au vœu relatif à la transformation de bureaux en logements dans le 11^{ème} arrondissement. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Le 11^{ème} arrondissement est le plus dense de Paris, avec 42 000 habitants au km², or depuis douze ans la Mairie de Paris a choisi de préempter des immeubles du parc privé pour les transformer en logements sociaux, contribuant ainsi à tirer le prix du mètre carré vers le haut et à chasser les familles et les classes moyennes de Paris.

Désolé si je n'ai pas totalement entendu votre argument, M. VAUGLIN. Je vais relire les études notariales, mais en attendant je pense réellement que lorsqu'il y a moins de logements sur un périmètre donné, le prix de ces logements augmente et c'est le cas pour les logements privés à Paris, étant donné les préemptions faites en faveur du parc social. Cela me paraît assez mathématique.

Considérant que le dernier conseil d'arrondissement a voté une modification du règlement de la Ville de Paris visant à limiter les locations meublées de courte durée dans la capitale, ceci afin de privilégier le maintien du parc de résidences principales à Paris ;

Considérant qu'une politique volontariste permettant la conversion de bureaux en logements permettrait de donner une toute autre ambition à l'offre de logements dans la capitale, contribuant ainsi à faire baisser le prix du mètre carré et à permettre de conserver les familles et les classes moyennes dans nos arrondissements (si on a plus de logements, le prix de ces logements baisse nécessairement, c'est la loi du marché) ;

Considérant que le potentiel de transformation de bureaux en logements peut se révéler très important : le rapport de l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise en Ile-de-France (ORIE) publié le 5 novembre dernier, souligne que la région compte 15% de surfaces inoccupées supplémentaires en deux ans (3,3 millions de m² de bureaux vacants), qu'une grande quantité de ces locaux seraient "définitivement inadaptés à un usage de bureaux" et que ce mouvement devrait se poursuivre étant donné l'élévation des standards environnementaux dans le parc tertiaire, phénomène qui touche tout autant Paris que sa couronne ;

Considérant que la transformation de bureaux en logements est encore timide à Paris : seuls 230 785 m² de bureaux ont fait l'objet d'une "autorisation de changement de destination" entre 2011 et 2013 à Paris, dont 45% en habitation, soit environ 2000 logements créés seulement ;

Considérant que ces changements de destination sont principalement le fait de particuliers propriétaires d'immeubles et de bailleurs sociaux, et que pour passer à une politique de grande ampleur il faut y intéresser les investisseurs institutionnels, or ceux-ci peinent à équilibrer ces montages financiers, notamment du fait des contraintes fiscales et juridiques propres au secteur résidentiel ;

Considérant enfin que les bureaux étant concentrés dans certains arrondissements, il est nécessaire d'aborder cette politique à l'échelle de Paris et non de l'arrondissement, et que si la transformation de bureaux en logements dans d'autres arrondissements induit la transformation

de logements en bureaux dans le 11^{ème} arrondissement par effet de compensation, cela n'est pas négatif :

- d'une part car ces bureaux maintenus dans Paris intramuros induisent des circuits courts entre le domicile et le travail dont peuvent profiter des habitants du 11^{ème}, or la proximité domicile-travail doit rester une priorité pour que Paris ne deviennent pas une ville morte, pour limiter la fatigue de ses habitants ou encore les conséquences environnementales de ces longs trajets quotidiens.
- d'autre part car c'est bien une création massive de logements à l'échelle de la capitale qui permettra une baisse globale du prix de l'immobilier à Paris, ce dont le 11^{ème} profitera.

Sur la base de ces éléments, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- que la Mairie du 11^{ème} engage une étude des bureaux non loués dans notre arrondissement, et leurs raisons : concurrence à proximité, locaux obsolètes du fait de l'évolution des standards dans le secteur tertiaire parisien ;
- qu'à l'occasion de la modification du Plan local d'urbanisme, la Mairie du XI^e engage avec la Mairie de Paris une réflexion de fond pour soutenir la transformation de bureaux en logements dans la capitale ;
- et comme nous savons dépasser l'incantation et proposer des solutions innovantes pour notre arrondissement, nous émettons le vœu que cette réflexion porte notamment sur le déblocage des quelques verrous réglementaires qui rendraient ces opérations mieux équilibrées d'un point de vue économique, sans apport d'argent public (il en manque actuellement, et notamment à Paris). Par exemple :
 - adapter l'obligation de construire des « logements locatifs sociaux » au-delà d'une certaine surface créée, et la remplacer par une obligation de construire des « logements locatifs intermédiaires ». Cela aurait deux vertus : ces logements se louant plus cher, ils permettraient à ces opérations d'atteindre leur équilibre économique, et par ailleurs cela permettrait de maintenir les familles et classes moyennes à Paris, et la mixité sociale que cela implique.
 - étendre les dispositifs incitatifs dont bénéficient les « logements intermédiaires » aux opérations de conversion de bureaux en logements : pouvoir conserver la hauteur de l'immeuble, autoriser au cas par cas des dépassements de gabarits, etc., ceci ayant pour objectif de pouvoir créer des surfaces supplémentaires qui participerait à l'équilibre économique global de l'opération.
 - autoriser à ce que la transformation de bureaux en logements ouvre le droit à transformer des logements en bureaux dans un autre arrondissement, là où le marché du bureau se porte mieux : or, ce droit est actuellement cantonné au même arrondissement. Cela n'est économiquement pas rationnel : il faut pouvoir transformer des logements en bureaux dans un arrondissement où les bureaux ont de l'attrait. Pour cela nous pourrions instaurer une bourse des droits à construire, sur le modèle de *locaux-bureaux.paris.fr*, de façon à rendre ce marché plus transparent et le fluidifier.

Dans notre pays où la construction globale annuelle peine à dépasser les 380 000 unités alors que l'objectif du gouvernement est d'en construire 500 000 par an, le groupe d'Union de la Droite et du Centre du 11^{ème} juge essentiel de réfléchir à ces solutions innovantes, à coût faible pour la Ville mais à efficacité forte pour ses habitants, des solutions qui soient à la mesure des attentes des Parisiens en matière de logement. »

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE va vous répondre. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. M. LEFORT, en vous écoutant, je me disais « Mais comment n'y a-t-on pas pensé plus tôt ? ». Je crains malheureusement que la réponse, à la fois rapide mais permettant de répondre néanmoins à chacun des points soulevés par le vœu, ne vous déçoive, puisque c'est une suite de réponses qui visera à vous rassurer sur le fait que nous n'avons pas attendu le 4 décembre 2014 pour s'intéresser à la question soulevée par le vœu.

Quand vous dites qu'il faut mener une étude des bureaux non loués dans l'arrondissement, il existe fort heureusement une très belle structure, l'APUR, l'Atelier Parisien d'Urbanisme qui mène déjà cette étude à l'échelle parisienne et à l'échelle de chaque arrondissement. Ce type d'étude est public et consultable.

La deuxième bonne idée que vous avez mise en avant, celle d'engager une réflexion de fond pour soutenir la transformation de bureaux en logements dans la capitale à l'occasion du PLU, est aussi à l'œuvre sur ce sujet. La Maire de Paris a déjà pris l'engagement de transformer 200 000 m² de bureaux obsolètes en logements d'ici la fin de la mandature ; c'est un acte structurant de la démarche Priorité au Logement, engagée le 23 juin 2014. Vous savez qu'un groupe de travail a été mis en place et nous attendons le 18 décembre pour connaître ses propositions.

Quant à la volonté de débloquer des verrous réglementaires à travers la construction de logements locatifs intermédiaires, je pense que ce point a été largement traité tout au long de ce conseil d'arrondissement. Au nom de la mixité sociale, je le rappelle, toute opération de construction de logements sociaux amène à ce qu'il y ait des logements sociaux de toutes catégories. Les projets que nous avons examinés ce soir l'ont illustré de belle façon.

Concernant l'extension des dispositifs incitatifs des «logements intermédiaires» aux opérations de conversion de bureaux en logements, s'il s'agit de mettre en place des dispositifs incitatifs en termes de gabarit et de hauteur, nous allons avoir l'occasion d'y travailler ensemble : une modification du Plan Local d'Urbanisme a été engagée et trouvera son terme à l'automne prochain.

Pour l'autorisation à transformer des bureaux en logements ouvrant le droit à transformer des logements en bureaux dans un autre arrondissement, vous avez fait référence au règlement municipal qui a été récemment modifié et d'ailleurs voté par votre groupe à la dernière séance du Conseil de Paris. Cette modification du règlement municipal visait à restreindre les règles de compensation pour éviter la transformation de logements en bureaux afin que Paris maintienne sa fonction résidentielle. De plus, je me permets de vous indiquer que seul 50% de la compensation liée à un changement d'usage, c'est-à-dire la transformation de logements en bureaux, doit avoir lieu dans l'arrondissement, et non la totalité. Cette totalité de compensation n'est valable en effet que pour les meublés touristiques.

J'espère avoir répondu à tous ces points et soit vous avoir donné rendez-vous lorsqu'on modifiera le PLU, soit à vous donner quelques informations qui montrent que beaucoup de vos prescriptions sont soit d'ores et déjà réalisées, soit engagées. Pour cette raison, je ne peux donner, non pas un avis négatif, mais un avis plus raisonnable de retrait de vœu. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Donc si je comprend bien, pour le point n°1, l'APUR a déjà fait l'étude, dont acte.

Point n°2, la Maire de Paris a pris l'engagement de transformer 200 000 m² de bureaux en logements ; mais comment ? On ne le sait pas encore, nous suggérons quelques idées.

Point n°3, l'obligation de créer des logements sociaux, c'est déjà fait : il me semble que le type de logements sociaux est quand même indiqué dans les textes. Nous proposons d'avoir des logements sociaux qui pourraient se louer plus chers afin d'améliorer l'équilibre économique, et ceci n'est pas précisé de cette façon-là. Il faudrait pouvoir l'améliorer, c'est peut-être une idée que nous pouvons maintenir.

Sur le PLU et le gabarit, j'ai bien noté que vous nous proposiez de travailler ensemble. Donc ce vœu peut initier ce travail commun.

Et sur le dernier point, j'avoue ne pas avoir bien compris : nous avons voté au dernier conseil un vœu sur la transformation de logements en bureaux. Là, je vous parle de transformation de bureaux en logements. Effectivement, il y a eu des effets de compensation qui ont été évoqués lors du dernier conseil pour éviter la transformation de bureaux en logements, mais ce soir je vous parle du phénomène inverse, donc ce n'est pas du tout contradictoire.

C'est pourquoi il me semble que, sur la majeure partie de ce vœu, c'est l'occasion d'initier un travail commun sur cette proposition de générer plus de logements à partir des bureaux obsolètes, avec quelques idées. Ne les retirons pas. Votons-le et passons à l'action. »

M. BLOCHE : « Je ne vais pas répondre, j'ai l'impression que M. LEFORT n'a pas saisi tout ce que j'ai souhaité exprimer, peut-être insuffisamment clairement. Vu l'heure, on ne va pas reprendre la discussion point par point.

Je persiste et je signe : ce vœu, soit fait déjà l'objet, sur un certain nombre de points, de l'engagement fort de la municipalité parisienne et de la municipalité du 11^{ème} arrondissement, soit donnera l'occasion de débats à venir à travers la modification du PLU.

Sur la transformation des bureaux en logements, ouvrant le droit à transformer des logements en bureaux, ce sont des phénomènes de compensation qui peuvent jouer d'un arrondissement à l'autre, et j'ai précisé dans quelles conditions. Il s'agit, dans cet état d'esprit, de ne pas altérer la fonction résidentielle de Paris. On aime bien l'activité économique mais on aime aussi la mixité qui amène à ce qu'on puisse se loger à Paris. Je ne vais pas y revenir point par point, mais je considère que ce vœu n'a plus raison d'être. Donc si vous ne le retirez pas, et pour donner maintenant une consigne de vote, je propose de voter contre. »

M. le Maire : « Très bien. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? L'opposition. Qui vote contre ? La majorité. Le vœu n'est pas adopté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201430 Vœu relatif à la promotion de la Mémoire dans le 11^{ème} arrondissement

M. le Maire : « La parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Il est essentiel de transmettre la Mémoire de notre Histoire aux jeunes générations en particulier, car « *un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre* », comme le disait Winston Churchill. En effet, à l'heure où les témoins des grandes guerres disparaissent et où les menaces se font de plus en plus imprévisibles, il nous paraît essentiel de rappeler à la jeunesse la force morale de ceux qui, avant nous, se sont levés pour défendre notre sol et nos valeurs.

Considérant la qualité des travaux présentés courant novembre en mairie par les élèves des collèges Voltaire et Beaumarchais à l'occasion de l'exposition « Sur la trace des Poilus » et « 100 Poilus pour 100 ». Le premier projet a consisté à des prises de vues artistiques de sites tels que le Chemin des Dames. Le second leur a permis de réaliser une recherche historique sur des soldats enterrés à la nécropole de Cerny-en-Laonnois, à partir des monuments aux morts où leurs noms sont gravés. Cette initiative pertinente des écoles et des pouvoirs publics mérite d'être soulignée.

Cependant la présence de la population du 11^{ème} arrondissement aux cérémonies commémoratives est encore timide, bien souvent limitée aux membres des associations patriotiques et aux parents de la classe à qui il a été demandé de chanter la Marseillaise et la Madelon.

Or, des associations et institutions proposent et financent tout au long de l'année des sorties culturelles sur le thème de la Mémoire aux enfants scolarisés dans le 11^{ème} arrondissement, et ces sorties risquent d'être particulièrement nombreuses en cette année 2014 où l'on commémore à la fois les 70 ans du débarquement de Normandie et les 100 ans du début de la première guerre mondiale.

A la fin de l'année scolaire, l'arrivée des beaux jours permet d'ouvrir le parvis de la Mairie à un public plus large lors des cérémonies de commémoration du 8 mai et du 18 juin notamment.

Après chaque cérémonie commémorative, se tient un verre convivial permettant de prolonger ce moment d'unité républicaine en salle des fêtes de la mairie.

Pour un jeune et sa famille, voir son travail mis en valeur dans un lieu institutionnel historique magnifique, tel que la salle des fêtes de la mairie du 11^{ème}, peut être l'occasion d'un grand moment de fierté.

C'est pourquoi les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- que la Mairie autorise les 8 mai et 18 juin, l'exposition en salle des fêtes des travaux réalisés par les élèves du 11^{ème} à l'occasion de leurs voyages de Mémoire de l'année ;
- que les drapeaux qui encadrent la mairie soient rendus un peu plus propres à l'occasion de ces cérémonies de commémoration ;

- que les familles soient invitées à se joindre à la cérémonie commémorative, qui précède le pot en salle des fêtes, par un carton officiel et individuel, émanant de la Mairie et de l'organisation à l'origine du voyage ;
- que cette initiative soit reconduite d'année en année, de sorte à ce que, petit à petit, le public s'étoffe lors de ces cérémonies de commémoration. Ainsi se creusera, profondément, le sillon de la Mémoire dans cet arrondissement où a vibré si fortement notre Histoire. »

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE va vous répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Je suis un peu perplexe, car je me demande si le vœu émane d'un élu ou du président du Souvenir Français. Je vous avoue que je penche plutôt pour la dernière hypothèse car jusqu'à présent l'élu chargé de la mémoire, c'est moi. Je vous remercie donc de nous expliquer notre travail et de parler de cette exposition « Sur la traces des Poilus » ; à lire votre vœu, j'avais l'impression que c'était vous qui l'aviez organisée. Non, c'est bien la Mairie du 11^{ème} qui l'a organisée, avec l'aide de François-Xavier MERLE, responsable de l'action collégienne.

Je ne sais pas quoi vous dire. Je pense que je vais attendre que les professeurs de ces élèves prennent contact, car je crois que c'est plutôt à eux de s'exprimer. M. LEFORT, si vous avez des questions à me poser, vous pouvez le faire directement sans en faire un vœu au Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT souhaite répondre. »

M. LEFORT : « Pardonnez-moi Mme DEBIEUVRE, mais c'est moi qui suis un peu étonné. J'essaie de faire des vœux un peu constructifs qui nous permettent de faire avancer notre arrondissement, d'émettre des idées un peu innovantes. Et lorsque nous en émettons une qui est peut-être un peu moins polémique que les autres, on se prend une volée de bois vert.

Personnellement, je ne comprends pas votre attitude. Ce n'est pas du tout en tant que président d'association que nous émettons ce vœu. Nous sommes effectivement particulièrement sensibilisés à un certain nombre d'actions lorsque nous sommes présidents d'associations. C'est une plus-value que nous apportons au conseil d'arrondissement lorsque nous avons eu un passé au contact de la population au travers de ces associations qui animent le quartier ; de là émergent quelques idées.

Je ne vois pas en quoi cette idée pourrait être aussi polémique. Nous avons bien souligné dans notre vœu que votre initiative et celle des écoles, qui a abouti à cette exposition en salle des fêtes, était une initiative des pouvoirs publics, c'est clairement écrit dans le vœu, et nous savons bien qui représente les pouvoirs publics dans l'arrondissement. Je pense avoir bien rendu à César ce qui était à César dans les salutations que nous faisons à cette exposition.

Concernant votre travail d'élu, chaque élu ici présent a une délégation, sauf les élus de l'opposition. Donc nous, membres de l'opposition, suggérons des idées aux élus qui ont des délégations. C'est notre rôle.

Grâce à ce vœu, nous proposons de créer une bonne pratique qui permettrait d'avoir plus de monde à ces cérémonies de commémoration, de même que nous avons proposé de bonnes idées pour avoir plus de monde lors des séances plénières des conseils de quartier.

Je pense que nous sommes dans notre rôle de suggérer des idées. Quand ces idées sont construites de façon à être œcuméniques au travers de l'ensemble de nos partis, le fait que vous ne les acceptiez pas nous fait un peu mal au cœur. Quand vous exprimez des vœux qui sont consensuels, comme celui de Mme Joëlle MOREL sur les morts de la rue, nous n'hésitons pas à les voter. Donc de temps en temps, je pense que cette unité républicaine pourrait avoir lieu sur des sujets qui en valent la peine, et je pense que la mémoire est un sujet qui vaut la peine de s'unir. »

M. le Maire : « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE l'a peut-être dit de manière abrupte, mais les faits sont là. Les propositions que vous faites correspondent à des actions que nous mettons déjà en œuvre : si des écoles, des classes, des groupes scolaires ou non scolaires, souhaitent que la Mairie soit à leurs côtés pour une initiative, nous y répondons favorablement, et nous n'avons pas besoin d'un vœu pour continuer à le faire.

Nous connaissons tous ce petit exercice qui consiste à faire adopter un vœu pour ensuite s'en vanter auprès des gens. Non, nous n'allons pas vous permettre cette facilité. Nous allons donc passer au vote et nous continuerons à conduire la politique que nous menons, et que Mme DEBIEUVRE mène de manière exemplaire sur la mémoire.

A chaque réponse que nous vous apportons, vous voulez à chaque fois avoir le dernier mot. Il se trouve que la configuration politique de cette assemblée ne vous permet pas cette prétention. A un moment donné, il faut arrêter les échanges... »

M. LEFORT : « Dans ce cas, quand vous avez le dernier mot M. le Maire, évitez de nous attaquer sur des sujets sur lesquels on ne s'est pas exprimé juste avant. Vous ramenez ce vœu à une volonté « politicarde » de vouloir faire parler de nous. Ce sont des sujets qui permettent d'améliorer la vie de nos concitoyens, et au fil des journaux que vous publiez, vous vantez cette politique que vous mettez en œuvre lors des votes au conseil d'arrondissement. C'est tout à fait naturel, lorsqu'on émet une bonne idée, de pouvoir en parler derrière et expliquer que l'opposition a été constructive. Sur un sujet comme la mémoire, on aurait pu s'attendre, non pas à avoir une espèce d'attaque politique, mais au moins à avoir un peu plus d'unité. Je regrette que vous n'ayez pas eu cette hauteur de point de vue sur ce vœu. »

M. le Maire : « En l'occurrence, vous avez déjà déposé des vœux que nous avons voté. Vous ne pouvez donc pas nous faire ce procès. Ce soir, vous présentez un vœu qui correspond à des actions que nous mettons en œuvre depuis des mois à la mairie du 11^{ème} arrondissement. On trouve la ficelle un petit peu trop grosse, c'est la raison pour laquelle la réponse a été un petit peu « verte ».

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? L'opposition. Qui vote contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201431 Vœu relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel du 11^{ème} arrondissement

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Considérant qu'en vertu de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, la Ville de Paris est propriétaire d'un important patrimoine culturel constitué de 96 édifices, dont une dizaine dans le 11^{ème} arrondissement, et qu'au sein de ce patrimoine sont conservés 130 orgues et environ 40000 œuvres d'art inventoriées, également propriétés municipales ;

Considérant qu'à ce titre, la Ville a la charge d'entretenir et de restaurer ces édifices et ces œuvres dont elle est directement responsable ;

Considérant que les édifices culturels appartenant à la Ville de Paris sont nécessairement les plus anciens puisqu'ils sont, dans leur grande majorité, antérieurs à 1905 et que leur datation peut remonter jusqu'au douzième siècle ;

Considérant que cet ensemble d'édifices, de décors, d'œuvres d'art sont autant de jalons emblématiques de l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme de Paris ;

Considérant que ce patrimoine inestimable et prestigieux demeure fragile, et requiert une attention permanente ;

Considérant la préface rédigée par Bertrand DELANOË pour l'ouvrage intitulé « Peintures d'Eglises à Paris au dix-huitième siècle », qui précisait « Parce qu'il est une des composantes de la mémoire collective de notre Cité, la mairie de Paris a un devoir à l'égard de ce patrimoine, celui de le conserver, de le restaurer et de le mettre en valeur. » ;

Considérant qu'une grande organisation non-gouvernementale internationale, le World Monument Fund ne cesse de dénoncer l'état très préoccupant de certains édifices culturels parisiens ;

Considérant que les budgets affectés à la restauration des édifices religieux ont nettement baissé entre la première mandature de Bertrand DELANOË et la seconde (15 millions d'euros par an, puis 10 millions par an), et que certains travaux ne font que pallier les risques immédiats sans envisager de solutions pérennes ;

Considérant la situation « inquiétante » de nombreux édifices parisiens comme l'Eglise Saint Ambroise dans le 11^{ème} arrondissement qui, au-delà des dégradations matérielles, présente des risques pour les personnes : circuit électrique vétuste, infiltrations provoquant des chutes de pierres à l'intérieur et hors de l'édifice, pas de rampes pour faciliter l'accès des personnes âgées et handicapées, mosaïques au sol dégradées pouvant provoquer des chutes... ;

Considérant que la situation de cette église n'est qu'un cas parmi d'autres dans l'arrondissement, alors que certains de ces édifices sont classés "monuments historiques" ;

Considérant que ces lieux chargés d'histoire reçoivent des millions de visiteurs chaque année et participent ainsi au rayonnement culturel et économique de la capitale ;

Considérant que parmi ses promesses électorales, la Maire de Paris a déclaré s'engager « à amplifier la restauration de notre patrimoine civil et religieux, symbole de notre histoire et de notre mémoire » ;

Considérant les contours du « plan églises » promis par Mme Anne HIDALGO dans son programme de campagne, « pour que des églises de la capitale soient restaurées de manière optimale » ;

Considérant que la Ville de Paris dispose des ressources financières suffisantes pour entretenir son patrimoine ;

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu que, à l'occasion de la présentation du budget primitif 2015 de la collectivité parisienne, le Maire du 11^{ème} arrondissement demande à la Maire de Paris de s'engager à :

- inscrire dans le plan pluriannuel d'investissement pour Paris (2015-2020) un « Plan Patrimoine Culturel » à la hauteur de la situation des édifices du 11^{ème} arrondissement, comportant :
 - les crédits d'investissement nécessaires à une remise en état de l'ensemble des édifices culturels, des orgues et des œuvres d'art concernés par une restauration,
 - la programmation d'un ensemble d'opérations de grande ampleur, destinées à restaurer dans des délais resserrés les édifices les plus menacés,
 - la définition d'une nouvelle dotation de travaux urgents adaptée aux opérations prioritaires ;
- mandater la direction des affaires culturelles aux fins d'initier une souscription publique et un appel à mécénat de compétences, pour financer tout ou partie des opérations de restauration pour ces édifices culturels et leurs œuvres dans le cadre d'un cofinancement public-privé 1 euro pour 1 euro ; ce afin d'accélérer les projets de restauration et d'impliquer le plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens à la valorisation de notre patrimoine commun. »

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE va vous répondre. Nous sommes sur une configuration assez analogue au vœu précédent. »

Mme DEBIEUVRE : « Effectivement, ce que vous demandez est ce qui va être mis en action. Le Plan église représente une somme importante et nous avons dû faire un choix. Notre choix, dans le 11^{ème}, s'est porté sur l'église Saint Joseph des Nations. Nous ne pouvons pas rénover toutes les églises en même temps. Nous avons aussi dépensé beaucoup d'argent pour l'église Sainte Marguerite ; je pense que vous savez que la rénovation de la chapelle des Ames du Purgatoire a coûté 370 000 €. Il faut aussi souligner que M. Bertrand DELANOË a beaucoup plus dépensé pour la restauration des églises que ne l'avait fait son prédécesseur. Vous m'avez appris qu'il y avait une dizaine d'églises dans le 11^{ème} arrondissement qui dateraient d'avant 1905 ; personnellement, je n'en connais que quatre.

Je pense que tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut entretenir notre patrimoine. Vous avez parlé d'une souscription ; c'est en train de se faire à l'église Saint Germain des Prés car elle doit être rénovée. L'Etat et la Ville ont apporté une aide de 3 millions d'euros, mais il

en faudrait le double. Dans le 11^{ème} arrondissement, nous n'avons pas encore besoin de faire appel à une souscription : nos églises ne sont pas en aussi mauvais état. »

Mme SPINNEWEBER : « Si j'ai bien compris vos propos Mme DEBIEUVRE, concernant le plan prévu 2015-2020, la priorité pour le 11^{ème} arrondissement est l'église Saint Joseph des Nations. Donc les travaux nécessaires dans l'église Saint Ambroise, notamment la réfection électrique qui devient très dangereuse, seront postérieurs à 2020 ? »

M. le Maire : « Le Plan églises a été confirmé ce matin par l'annonce de la Maire Anne HIDALGO dans le projet d'investissement pour la mandature. Il est à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros. Par ailleurs, le directeur de la Direction des Affaires Culturelles nous a indiqué qu'un travail sur le mécénat était en cours.

Sur le fond, tout ce qui est écrit dans ce vœu correspond à tout ce que nous faisons d'ores et déjà. Nous n'allons donc pas voter un vœu qui corresponde à ce que l'on fait. Nous passons au vote. Qui vote pour ? L'opposition. Qui vote contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée. »

A 23h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.